

le monde des

artisans

mars/avril 2020 • 1,50 €

Bimestriel #135

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// SARTHE

PAYS DE LA LOIRE



... toujours à vos côtés.

Suivez-nous sur



CMARPD L



@cmarPDL



CMA PDL

Abonnez-vous à notre newsletter sur
artisanatpaysdelaloire.fr

06 ACTUALITÉS
La CMA Sarthe en mode
« Et maintenant ? »

21 APPRENTISSAGE
Ma vie d'apprenti
pendant le confinement



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat

SARTHE

FORD HYBRID



KUGA HYBRIDE RECHARGEABLE ÉLECTRIFIEZ VOTRE FLOTTE.

À partir de **309 €** par mois*

Avec apport de 4 300 €.
LLD 36 mois / 45 000 km.



*Location Longue Durée 36 mois / 45 000 km, avec "maintenance, assistance 24h/24" et gestion des pertes totales, d'un Kuga Hybride Rechargeable Titanium 2.5 Duratec 225 ch PowerSplit, soit **36 loyers de 309 €/mois après apport de 4 300 €**. **Modèle présenté** : Nouveau Kuga Hybride Rechargeable ST-Line 2.5 Duratec 225 ch PowerSplit avec options, soit **36 loyers de 358 €/mois après apport de 4 300 €**. Loyers exprimés TTC, hors bonus/malus écologique et carte grise. Offres non cumulables, réservées aux professionnels, valables du 02/05/20 au 31/05/20 dans le réseau Ford participant en France métropolitaine selon conditions générales LLD et sous réserve d'acceptation par Bremanly Lease, SAS au capital de 39 650 €, RCS Nanterre N° 393 319 959, 1 rue du 1^{er} Mai, Immeuble Axe Seine, 92000 Nanterre. Société de courtage d'assurances N° ORIAS 08040196 (www.orias.fr). **Consommations NEDC Corrélée (l/100 km) : 1,2 - 5,7. CO₂ (g/km) : 26 - 134. Consommations WLTP (l/100 km) : 1,4 - 7,0. CO₂ (g/km) : 32 - 163.**

Pour plus d'informations sur les procédures d'homologation, voir ford.fr

ford.fr



Notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent qui a et qui aura d'importantes conséquences sur notre économie, mais aussi, plus largement, sur notre manière de vivre.

Tout au long de ces semaines, les collaborateurs et les élus de la chambre de métiers et de l'artisanat se sont mobilisés auprès des entreprises artisanales pour les accompagner, les aider, les soutenir, les conseiller, les écouter... Jamais le lien et la communication entre nous n'auront été si essentiels. Nous savons que la crise n'est pas terminée, mais l'activité reprend peu à peu avec de nouvelles règles, normes, contraintes, habitudes... Aujourd'hui, c'est de la préservation de notre modèle économique et social et de notre avenir dont il s'agit. La CMA poursuit son engagement pour défendre les artisans et porter leur voix à tous les niveaux : collectivités locales, parlementaires et Gouvernement. Cette période de crise a fait naître de formidables solidarités et de véritables innovations. Elle a aussi rappelé combien l'économie de proximité est essentielle à notre société et a, dans certains cas, bénéficié d'un regain d'intérêt qui sera à prolonger. C'est dans cette optique que les CMA ont lancé l'opération Tous avec nos artisans. Présente dans la presse et sur les réseaux sociaux, nous avons souhaité relayer cette campagne en vous joignant un autocollant à ce magazine. En l'apposant sur votre vitrine ou votre véhicule, vous porterez haut les couleurs de l'artisanat et défendrez une certaine conception de notre économie. Vous pouvez plus que jamais compter sur notre engagement !

Joël Fourny

Président de la CMAR
des Pays de la Loire

Guy Deschoolmeester

Président de la Délégation Sarthe

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



@CMARPDL



@CMARPDL



ACCUEIL72@ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



08



20



21

ACTUALITÉS 04

La CMA Sarthe en mode :
« et maintenant ? »

La CMA vous offre un atelier commercial...

... ainsi qu'un atelier numérique

CAP vendeur primeur et BP fleuriste : du nouveau à l'Urma Sarthe à la rentrée 2020

#Message à mon maître d'apprentissage

Ma vie d'apprenti pendant le confinement

PRATIQUE 23

Avez-vous pensé à la validation des acquis de l'expérience ?

Pendant le confinement, la formation de votre CMA continue!

Tribunal judiciaire, un nouveau

20 EN PAYS DE LA LOIRE

Actualités régionales

guichet unique

Loi de finances: du changement pour les TPE

Sept clés pour réussir votre référencement local

Banc d'essai : le test de Guillaume

REGARDS 32

Métiers: sous-traitants pour l'industrie et artisans taxi

Heur'Tech - Artisan campanaire: kyrielle de clochers

Trait d'union: cumul, mode d'emploi

Opinion: Natacha Polony

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 24 pour les abonnés de la Sarthe. Ce numéro comprend un adhésif Tous avec nos artisans diffusé à l'ensemble des abonnés des Pays de la Loire.

Le Monde des artisans n°135 - mars/avril 2020 - Édition de la Sarthe - Président du comité de rédaction des pages locales: Guy Deschoolmeester - Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Sarthe - Éditeur délégué: Stéphane Schmitt - Rédaction: ATC, port.: 06 65 62 28 85, e-mail: lemondedesartisans@groupe-atc.com - Ont collaboré à ce numéro: Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Christelle Féneon, Samira Hamiche, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Olivier Hielle, Laetitia Muller), Magali Santulli, Sylvain Villaume - Secrétariat de rédaction: Pixel6TM - Publicité: ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris - Thierry Jonquière, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail: thierry.jonquieres@wanadoo.fr et Cédric Jonquière, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail: cedric.jonquieres@orange.fr - Photographies: Pixel6TM, crédits photos pages départementales: cma 72 - Promotion diffusion: Shirley Elter, Tél.: 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France: 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 euro. À l'étranger: nous consulter - Conception éditoriale et graphique: Pixel6TM. Tél. 03 87 69 18 01 - Fabrication: Pixel6TM - Éditeur: Média et Artisanat SAS appartenant à 100% à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex I. PDG et directeur de la publication: François Grandidier - N° commission paritaire: 0321 T 86957 - ISSN: 2495-4187 - Dépôt légal: à parution - Impression: Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes - 88000 Épinal.



BERNARD STALTER

Président de CMA France



« Je suis les instructions et je reste chez moi. Je continue à travailler en contact avec mes équipes de Paris, du Grand-Est et d'Alsace pour poursuivre le combat pour et avec les artisans », insistait le 20 mars dernier encore Bernard Stalter dans un post Facebook, faisant part à la fois de sa contamination au coronavirus et de sa détermination intacte à accompagner les artisans. Cet infatigable défenseur de l'artisanat est décédé le lundi de Pâques.

Coiffeur passionné et passionnant

Bernard Stalter n'a jamais cessé de manier les ciseaux dans son salon où, malgré ses multiples responsabilités, il exerçait aussi souvent que possible.

C'est de cette passion pour la coiffure, discipline qu'il a débutée en tant qu'apprenti à 14 ans, qu'il a fondé une carrière d'entrepreneur et de défenseur des métiers de « la première entreprise de France », qui lui était si chère.

D'un premier salon ouvert en 1993, il a construit une affaire familiale en Alsace de trois établissements. Il y a formé pas moins de 70 apprentis, dont Benjamin son fils. Lui-même lauréat de plusieurs concours de coiffure, il a repris le flambeau.

Élu engagé sur le terrain

Présent auprès des professionnels, il a mené de grands combats pour défendre le rôle, considérer la place de l'artisanat dans l'économie nationale et faire reconnaître l'excellence de l'apprentissage comme une voie de réussite professionnelle.

Année après année, il s'est employé avec ténacité à porter jusqu'aux plus hautes sphères de l'État ses combats pour la valorisation des métiers, de ses femmes et de ses hommes qui les font vivre chaque jour, le renforcement de l'apprentissage et, plus récemment, le sauvetage des entreprises artisanales violemment touchées par la crise sanitaire et économique actuelle. Ses multiples engagements, endossés avec une ferveur inaltérable et un sens aigu de la fraternité, lui ont valu ces derniers jours d'innombrables témoignages d'amitié postés sur les réseaux sociaux, jusqu'à la présidence de la République.

Un homme très apprécié de tous

Avec ses impressionnantes moustaches blanches, son regard tantôt profond, souvent malicieux, il avait fait de son pragmatisme, de son franc-parler et de son dynamisme, sa marque de fabrique.

Il s'est battu jusqu'au bout. Fidèle à son tempérament. Toute la famille de l'artisanat est en deuil et s'associe à la douleur de sa famille, de ses proches et de ses équipes.





Joël Fourny - CMA Pays de la Loire

« Je voulais rendre hommage à Bernard Stalter en rappelant qu'il a été très engagé dans la défense de l'artisanat, au travers de sa profession de coiffeur, et plus largement de l'ensemble des métiers de notre secteur. Il était l'homme de tous les combats pour défendre et valoriser nos activités et nos métiers. C'était un battant qui a beaucoup apporté dans l'élaboration des textes de lois portés par le Gouvernement, à titre d'exemple la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et la loi Pacte. »

« Nous avons perdu un grand président, dont je n'oublierai jamais toute l'énergie et la force qu'il a déployées dans ses engagements. En tant que président de CMA France, il était un défenseur inlassable de notre secteur. Je garderai en mémoire le souvenir d'un ami, qui s'est beaucoup investi pour les autres. Nous resterons fidèles à ses valeurs et nous poursuivrons ses actions. »



Philippe Bely - CMA Loire-Atlantique

« Bernard Stalter, notre chef de file, nous laisse un héritage d'investissements, de communication et d'humanité. On se doit de poursuivre son combat pour l'ensemble de l'artisanat. Au revoir Bernard, tu vas terriblement nous manquer. »



Guy Deschoolmeester - CMA Sarthe

« Je garderai le souvenir d'un homme très engagé à remplir la mission que nous lui avons confiée. Un président qui aura connu un mandat très compliqué avec toutes les réformes imposées à notre réseau ces trois dernières années. Un grand serviteur de l'État. »



Pascale Couapel - CMA Maine-et-Loire

« Bernard Stalter était LE président de tous les artisans; un président engagé, représentant tous nos ressortissants pour qui il se battait sans cesse auprès de toutes les instances. Il a su fédérer les différentes professions. Il a œuvré pour nous et nos intérêts jusqu'aux derniers jours de sa vie et il avait déjà imaginé notre avenir, l'avenir de nos métiers. Il était le pilote du bateau « Artisanat » et il en avait fixé le cap. Nous avons perdu un grand monsieur. Pour tout cela un très grand merci, président Stalter. Je souhaite que ses successeurs ainsi que les président(e)s, les élu(e)s, et tous les artisans suivions ce cap... et continuions l'action qu'il a menée avec tant de dévouement pendant toutes ces années. »



Michel Gougeon - CMA Mayenne

« Bernard Stalter était un passionné qui partageait son enthousiasme et sa force de conviction pour défendre l'artisanat et ses dirigeants. Depuis 2017, il était notre voix, celle de l'artisanat national. Coiffeur de formation, il a formé 70 apprentis, ce qui lui donnait une réelle légitimité quand il défendait nos intérêts auprès des pouvoirs publics. L'homme était chaleureux, abordable, terriblement dynamique et positif. Le seul combat qui lui ait résisté tient en cinq lettres et deux chiffres, covid-19.

Le vide est immense et j'associe les artisans de la Mayenne à ma peine. »



Daniel Laidin - CMA Vendée

Le président de CMA France nous a quittés mi-avril. Son départ soudain laisse un grand vide dans le monde de l'artisanat. Depuis 2016, je le côtoyais régulièrement. Je me souviendrai de lui comme un homme de conviction et d'action. Toujours à l'écoute et avec beaucoup d'humilité, il aimait recueillir notre avis sur les sujets importants et en particulier sur la formation, en ce qui me concerne. Au revoir, président, et merci.

La CMA Sarthe en mode « ET MAINTENANT? »

Le confinement fut une période particulièrement difficile sur différents aspects.

D'abord l'inquiétude sanitaire, pour nous, pour nos proches, pour nos amis, pour notre famille... Puis surviennent des questions très légitimes liées à notre activité, sa survie, les aides auxquelles nous pouvons prétendre et celles qui ne nous sont pas accessibles...

S'en est suivie une longue période de vie modifiée, avec nos proches 24 heures/24, les innombrables devoirs des plus jeunes, les occupations sans sortir, au mieux dans le jardin pour les plus chanceux...

Et tout ce temps qui nous avait si longtemps échappé mais dont nous ne savions plus vraiment quoi faire : nous documenter, partager quelques instants en #corona'péro,

réfléchir sur notre situation, notre mode de consommation, oui mais...

L'usage des réseaux sociaux, la mise à jour de nos outils de communication numériques, le rangement de nos ateliers... Oui mais...

Enfin, cette annonce de la date du 11 mai, qui laissait entrevoir que notre vie sociale ainsi que notre activité pourraient redémarrer... Oui mais dans quelles conditions ? Et nos enfants ? Et nos clients ? Nos engagements financiers ? Bref, des angoisses de reprise (tant espérée pourtant), sans réponses palpables sont venues obscurcir une situation déjà complexe.

Alors toute notre réflexion s'est portée sur ce redémarrage, avec toujours ce soupçon de crainte du « pourvu que ça ne recommence pas ! », et la ferme intention de ne plus se laisser happer par ce quotidien de l'entreprise qui nous coupait de la vie autour de nous !

Soirée Cap'organisation

« Il était une fois, un jeune homme qui arriva dans un campement de bûcherons à la recherche d'un travail. Le premier jour, il travailla très dur et coupa beaucoup d'arbres. Le deuxième jour, il travailla tout autant que le premier, mais il ne put accomplir guère plus de la moitié de ce qu'il avait fait le premier jour. Le troisième jour, il décida d'améliorer sa performance. Il s'attaqua furieusement aux arbres avec sa hache, mais ce fut en vain. Le chef d'équipe, après avoir constaté les résultats du travail du jeune bûcheron lui demanda :

"Quand fut la dernière fois que tu as pensé à aiguiser ta hache ?"

Le jeune homme répondit :

"Je n'ai pas eu le temps de le faire, j'étais trop occupé à couper des arbres". »

Les sept habitudes des gens efficaces (Stephen Covey)

Nous devons reconnaître l'importance de prendre le temps d'aiguiser notre scie pour être efficace, et retrouver du temps pour nous.

RDV JEUDI 25 JUIN 2020,
À 19 H

à la CMA 72, 5 cour Étienne Jules Marey, Le Mans

La crise est un subtil mélange entre danger et opportunité. Et si cette période incertaine révélait en nous une capacité à se régénérer et à se relancer ? Venez découvrir un programme adapté à la reprise de vos activités pour :

- redéployer vos activités avec les bonnes priorités;
- dompter et renouveler votre organisation;
- réduire votre charge mentale du quotidien;
- entretenir durablement votre santé de dirigeant.

DANS LE RESPECT DES RÈGLES BARRIÈRES D'HYGIÈNE LE NOMBRE DE PARTICIPANTS EST LIMITÉ sur inscription auprès de Solenne Tessier 02 43 74 53 61 ou stessier@artisanatpaysdelaloire.fr

**VOUS SOUHAITEZ
MIEUX CONNAÎTRE
VOS CLIENTS ET
LEURS HABITUDES D'ACHAT ?**



Avec notre solution innovante **FID PRO**,
la carte bancaire de vos clients devient
leur carte de fidélité*.

GRAND OUEST 
BANQUE POPULAIRE

la réussite est en vous

*Solution permettant à un commerçant la gestion d'un programme de fidélisation pour ses clients acceptant d'y adhérer.

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Crédits photos : Shutterstock

COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr



**Le magazine de
référence de l'artisanat**

Atelier COMMERCIAL

Vendre mieux...
vendre plus



La CMA vous offre un atelier commercial...

Vous souhaitez redonner un coup de fouet à votre activité après la crise... mais pas que!

Vous passez du temps sur des devis qui n'aboutissent pas? C'est compliquer de vendre plus cher à vos clients malgré la qualité que vous proposez?

Vous souhaitez :

Savoir vendre mieux pour vendre plus?

- Oser fixer le bon prix à la hauteur de la qualité de votre travail comme de vos produits!
- Connaître une méthode simple pour fixer LE bon prix!

Bref, réussir à vendre, sans vendre!

2 HEURES
POUR Y VOIR PLUS CLAIR!

- Vendredi 19 juin de 14 heures à 16 heures
 - Lundi 22 juin de 9 heures à 11 heures
- Dans le respect des règles barrières d'hygiène le nombre de participants est limité sur inscription auprès de Solenne Tessier – 02 43 74 53 61
ou stessier@artisanatpaysdelaloire.fr

... ainsi qu'un atelier numérique

Pendant la crise vous avez regretté de ne pas être plus alerte sur le Net? Vous vous posez des questions sur les bons usages du numérique pour votre entreprise?

Venez découvrir une présentation simple et ludique des différents outils numériques gratuits. Les plus novices comprendront la simplicité de mise en place, et les plus chevronnés professionnaliseront leurs usages...

**LUNDI 29 JUIN DE 14 HEURES À 17 HEURES
VENDREDI 10 JUILLET DE 9 HEURES À 12 HEURES**

i Dans le respect des règles barrières d'hygiène le nombre de participants est limité sur inscription auprès de Solenne Tessier
02 43 74 53 61 ou stessier@artisanatpaysdelaloire.fr



PIXEL-SHOT/ADOBESTOCK



**En 2 jours,
Victor
a appris à
trouver
ses clients
pour les 5
prochaines
années.**

Parce que chaque artisan a des besoins particuliers,
découvrez les formations sur-mesure du Parcours
Créateur dans votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
Retrouvez plus d'informations sur [artisanat.fr](https://www.artisanat.fr)

TOUS MOBILISÉS

La CMA Pays de la Loire est à vos côtés depuis le 16 mars dernier et vous accompagne au quotidien.



Notre pays a traversé et traverse encore une épreuve liée à une crise sanitaire sans précédent. Dans ce contexte, la CMA Pays de la Loire a confirmé sa mission d'aide et d'appui aux artisans et à leurs collaborateurs pour faire face à vos urgences, sur chacun des départements. Afin d'assurer un soutien permanent aux dirigeants d'entreprises artisanales, nos agents ont pu rester mobilisés par le biais du télétravail. Le service aux entreprises a ainsi répondu à plus de 6500 sollicitations téléphoniques et mails pour vous accompagner et répondre à vos questions.

L'objectif est et reste double :

- répondre en temps réel aux demandes;
- orienter vers les dispositifs mis en place par l'État (chômage partiel, report des paiements de charges...) et les collectivités territoriales (fonds d'aides...).

Pour leur part, les élus de la CMA Pays de la Loire sont restés au contact des agents mais aussi des organisations professionnelles pour mettre en place la meilleure stratégie possible de sortie de crise.

Une sortie de crise accompagnée

Depuis mi-avril, nos équipes inversent le processus. En effet, nos agents contactent directement les entreprises afin de faire le point et apporter des réponses aux diverses problématiques rencontrées.

EN QUELQUES CHIFFRES

→ **6500** appels téléphoniques et mails traités en mars-avril

→ **80 %** des appels pour les secteurs du bâtiment (39,9 %) et des services (39,6 %)

→ **20 %** pour les secteurs de l'alimentation et de la production

→ Thématiques des appels :

- Fonds de solidarité et aides diverses : **76 %**
- Apprentissage : **2,4 %**
- Chômage partiel : **4 %**
- Autres : **17,6 %** (extrait Kbis, carte professionnelle, reprise d'activité, relations sociales dans l'entreprise...)

Aujourd'hui, nos coordonnées restent inchangées. Vous pouvez nous contacter en consultant la liste ci-dessous, établie par département :

44 - LOIRE-ATLANTIQUE

- **Service aux entreprises :**
entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr
0251138322
- **Service Formalités Juridiques :**
cfe44@artisanatpaysdelaloire.fr

49 - MAINE-ET-LOIRE

- **Service aux entreprises 49 :**
entreprises49@artisanatpaysdelaloire.fr
02 41 22 61 04
- **Service formalités juridiques :**
cfe49@artisanatpaysdelaloire.fr

53 - MAYENNE

- **Service aux entreprises 53 :**
entreprises53@artisanatpaysdelaloire.fr
02 43 49 88 72
- **Service formalités juridiques :**
cfe53@artisanatpaysdelaloire.fr

72 - SARTHE

- **Service aux entreprises 72 :**
entreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr
02 43 74 53 61 ou 62
- **Service Formalités Juridiques :**
cfe72@artisanatpaysdelaloire.fr

85 - VENDÉE

- **Service aux entreprises 85 :**
entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr
02 51 44 35 00
- **Service Formalités Juridiques :**
cfe85@artisanatpaysdelaloire.fr



... toujours à vos côtés.

Suivez-nous sur



CMARPD



@cmarPDL



CMA PDL

Abonnez-vous à notre newsletter sur
artisanatpaysdelaloire.fr



ZORANDIMTS/ADOBE STOCK

LES MESURES PRISES EN SOUTIEN DES ENTREPRISES

PAR L'ÉTAT...

Toutes les aides et les dispositions d'accompagnement sont accessibles aux entreprises, sous certaines conditions : pays-de-la-loire.directe.gouv.fr Parmi elles...

Les prêts garantis par l'État

L'État, la Fédération bancaire française et Bpifrance mettent en place ce dispositif inédit et ouvert aux entreprises et aux professionnels quels que soient leur taille, leur activité et leur statut juridique (PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprise innovante, micro-entrepreneur, association...). Objectif national : garantir jusqu'à 90 % des nouveaux prêts pour un montant de de 300 milliards d'euros de prêts ainsi accordés.

L'aide exceptionnelle jusqu'à 1250 € financée par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants – CPSTI-

Pour qui ? Tous les artisans et les commerçants en activité au 15 mars 2020 et immatriculés avant le 1^{er} janvier 2019.

Combien ? L'aide correspondra au montant des cotisations de retraite complémentaire versées sur la base des revenus 2018 et pourra aller jusqu'à 1250 €.

Comment ? Versée automatiquement par les Urssaf, elle ne nécessitera aucune démarche des travailleurs indépendants concernés. Le montant de cette aide sera exonéré d'impôt sur le revenu ainsi que des cotisations et contributions sociales.

PAR LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE...

Le fonds de solidarité national abondé par la Région : jusqu'à 5 000 € d'aides complémentaires pour les petites entreprises

La Région se mobilise et abonde le fonds de solidarité national à hauteur de 25 millions d'euros. Objectif : accompagner toutes les entreprises en difficulté, et notamment les plus fragiles, pour les aider à traverser cette crise sans précédent.



Le fonds territorial résilience créé par la Région des Pays de la Loire

Montant : 32 millions d'euros.
Financeurs : les collectivités du territoire (Départements, Métropoles,

Agglomérations, EPCI).

Pour qui ? Les entreprises non éligibles au fonds de solidarité national bénéficieront d'une avance remboursable (sans condition bancaire, avec un différé d'un an et plus en cas de difficultés), dont le montant varie selon le CA annuel :

- 3 500 € pour un CA annuel supérieur à 50 000 € ;
- 6 500 € pour un CA annuel de 50 000 à 100 000 € ;
- 10 000 € pour un CA annuel de 100 000 à 1 million d'euros.



www.resilience-paysdelaloire.fr

ET CELLES DÉVELOPPÉES PAR D'AUTRES COLLECTIVITÉS...

Pour toutes les aides aux entreprises actées par les collectivités sur les cinq départements, les agents des Services aux Entreprises se tiennent à votre disposition.

Gestes barrières et équipements POST-DÉCONFINEMENT

LES RÉFLEXES À ADOPTER. Après presque deux mois de confinement, la reprise d'activité des entreprises ne se fera pas sans contraintes. En effet, en l'absence de traitement, la prévention est déterminante pour éviter une nouvelle propagation du virus dans le pays.

Le ministère du Travail et de l'Emploi a réalisé en ce sens des fiches métiers et des guides édités par les organisations professionnelles, pour une réouverture progressive dans le respect des règles sanitaires et des bonnes pratiques métiers. Outre les préconisations particulières des branches professionnelles (ex : OPPBTP pour les entreprises du bâtiment), voici quelques consignes que chaque chef d'entreprise aura à respecter à l'avenir, en tant que responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés :

- Désigner un référent covid-19 chargé de coordonner les mesures à mettre en œuvre, d'informer et de sensibiliser les salariés.
- S'équiper :
 - Pour le personnel : fournir masques, visières de protection, gants, etc. (lavables ou à usage unique).
 - Pour les locaux : afficher les consignes sanitaires, désinfecter

régulièrement les surfaces de contact les plus usuelles, installer des parois de plexiglas pour protéger les personnels en contact avec la clientèle, mettre en place un marquage au sol pour maintenir la distanciation sociale (1 mètre minimum).

- Pour la clientèle : mettre à disposition du gel hydroalcoolique.
- Réguler et contrôler la circulation des personnes dans les locaux :
 - Limiter au maximum les réunions et les regroupements.
 - Annuler ou reporter tous les déplacements non indispensables.

RETROUVEZ LES FICHES CONSEILS MÉTIERS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL SUR LE SITE DU GOUVERNEMENT

www.travail-emploi.gouv.fr, rubrique Le Ministère en action/ Coronavirus-COVID-19

RETROUVEZ LE GUIDE DE BONNES PRATIQUES DE L'OPPBTP pour les entreprises du bâtiment sur le site

www.preventionbtp.fr

AIDE PSYCHOLOGIQUE **06 49 27 52 63**

ARTISANS, BESOIN DE PARLER ?

Une cellule d'écoute et de soutien est à votre disposition depuis le 27 avril. Gratuite et confidentielle, elle a été mise en place en réponse aux difficultés rencontrées par les dirigeants d'entreprises artisanales, avec l'arrêt brutal d'activité lié au confinement imposé le 17 mars. Déjà en surcharge de travail pour la plupart, les chefs d'entreprise font désormais face à des problématiques nouvelles qu'il faut gérer dans l'urgence, et qui viennent s'ajouter à leurs préoccupations quotidiennes.

Les dirigeants ayant pu maintenir leur activité se voient imposer des conditions de sécurité sanitaire très strictes, avec du personnel absent et/ou réduit, et constatent la baisse de fréquentation de leurs établissements : un risque pour l'avenir de l'entreprise. Les autres, dont l'activité n'est pas répertoriée dans la liste des établissements autorisés à recevoir du public et à exercer, craignent aussi pour la santé économique et financière de leur entreprise. Dans les deux cas, souffrances morales, psychologiques et mentales sont le lot des dirigeants d'entreprises artisanales isolés par le contexte.

Pour ne pas rester seul face à ses angoisses, ses peurs ou ses incertitudes, il est important de parler, de s'informer et d'être accompagné. Votre sommeil est perturbé, vous souffrez d'insomnies et de réveils nocturnes ?

LA CMA PROPOSE UNE OREILLE ATTENTIVE du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, au numéro suivant : 06 49 275 263. Cet appel est gratuit et confidentiel.

Pour faciliter votre démarche, vous pouvez également demander à être recontacté(e) par notre service en remplissant le formulaire présent sur notre site internet www.artisanatpaysdelaloire.fr



DEGREZ/ADBE/STOCK



L'URMA PAYS DE LA LOIRE a investi la toile

Les centres de formation de l'Urma ont été proactifs durant la crise.

C'est la note positive qu'il faudra retenir de cette séquence. Le confinement des mois de mars, d'avril et de mai ayant pris de court tant les équipes pédagogiques que les maîtres d'apprentissage, il a fallu se réinventer.

« Une adaptation rapide de la pédagogie qui va servir l'avenir de nos centres »

En Pays de la Loire, ce sont plus de 5 000 apprentis, répartis sur six CFP qui ont réorganisé leurs séquences de travail, dans l'urgence. Les équipes des cinq centres de formation, emmenées par leurs directeurs, ont dû redoubler d'efficacité pour être à la hauteur de l'enjeu. Daniel Laidin, vice-président de la CMA Pays de la Loire en charge de la formation : « *Tout le monde a retroussé ses manches. Notre outil pédagogique avait amorcé le virage du numérique mais là, nous avons dû nous surpasser. Ce qui en ressort est très positif puisque cette adaptation rapide et forcée va servir l'avenir de nos centres, dès la reprise.* » Sur cette période de huit semaines entre mars et mai, un tiers seulement des apprentis a pu poursuivre une formation en entreprise. Pour les autres, il n'y avait donc ni cours ni séquences pratiques chez les maîtres d'apprentissage.

Pour François Thomas, chargé d'innovation, le timing s'est accéléré dès le 16 mars : « *La plateforme d'enseignement à distance Its learning a, en quelques jours, été l'alpha et l'oméga de notre action auprès des jeunes. Nous avons dû en un temps record former les enseignants avec des tutos pour le volet pédagogique.* »

Le 21 avril, 320 enseignants étaient impliqués dans le fonctionnement de 574 classes virtuelles et ce devant 1633 apprentis, devenus utilisateurs réguliers. « *La tâche la plus complexe*



a été de faire connaître aux apprentis l'existence de la plateforme. Mais ensuite, les initiatives se sont multipliées. » À l'exemple de ces professeurs qui ont appris l'art de la brioche tressée avec de la pâte à modeler sur YouTube, réalisés des challenges en boulangerie ou des quizz pédagogiques sur l'appli Learning apps...

Tutoriels en ligne, mails, SMS...

Toutefois, de nombreux apprentis n'ayant pas accès à Internet ou n'ayant pas d'ordinateur à disposition ont pu avoir accès à l'enseignement à distance grâce à des séquences de groupes WhatsApp, des envois de mails et des campagnes SMS. Par exemple, pour le seul département de la Mayenne, ce sont 9 000 SMS qui ont été envoyés aux jeunes dans le premier mois du confinement.

Formation à distance et rentrée 2020

La rentrée 2020 sera très certainement encore bouleversée par la crise

sanitaire sans précédent que nous avons vécue. « *Il va falloir compter sur le travail à distance dans les années à venir.* » Pour ce faire, François Thomas l'affirme : « *Tous les jeunes vont être formés avec le logiciel Mindview (carte mentale) durant l'année scolaire 2020/2021.* »

Un objectif : une certification de l'Urma en octobre 2020

« *Depuis plusieurs mois maintenant, les enseignants ont travaillé à la formalisation des séquences pédagogiques dans le cadre de la certification Qualiopi. Il s'agit pour nous d'avoir une banque de données avec des progressions pédagogiques bien identifiées tout en laissant à chaque professeur une liberté pédagogique. C'était un pari et nous sommes en passe de le gagner pour que nos centres de formation soient reconnus pour l'excellence de leur pédagogie, dès la rentrée 2020* » conclut François Thomas et Laure Gelin (cheffe de projet Qualiopi).

La CMA sécurise vos contrats D'APPRENTISSAGE



ENTREPRISES : libérez-vous des formalités !

Avec le Pacte simplicité, la CMA vous propose :

- une aide au recrutement;
- une rédaction et assistance pour valider et sécuriser vos contrats d'apprentissage;
- rédaction des contrats de A à Z;
- accompagnement juridique;
- calcul de la rémunération de l'apprenti médiation...

**Plus de 10 000 contrats déjà rédigés
en Pays de la Loire**

**93% des employeurs
nous font confiance**

Coût

- 65 € pour la rédaction et le suivi du contrat d'apprentissage (50 € pour 2 contrats d'apprentissage)
- 35 € pour la rédaction de l'avenant

INFOS PRATIQUES - VOS CONTACTS :

CMA 44 : apprentissage44@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 51 13 83 50
CMA 49 : apprentissage49@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 41 22 61 22
CMA 53 : apprentissage53@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 43 49 88 58
CMA 72 : apprentissage72@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 43 74 53 53
CMA 85 : apprentissage85@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 51 44 35 00

Notre prestation d'accompagnement, ce sont les artisans qui en parlent le mieux

HÉLÈNE BOULAND, RESTAURATRICE

« Nous avons ouvert notre restaurant La Brazzeria en 2017. Nous employons deux salariés à temps plein, une personne 25 heures/semaine. Deux apprentis ont rejoint l'équipe cette année. Les démarches de recrutement sont assez claires et vraiment simplifiées par l'édition du contrat par la CMA. Nos interlocuteurs ont su répondre à mes interrogations. Quant aux informations sur les démarches à effectuer, les conseils sur la réglementation, les salaires... ils sont à la hauteur de mes attentes. Des améliorations à apporter ? Je ne vois pas ! Ma principale difficulté a été de trouver des postulants pour les places d'apprentissage que je proposais. »

LISABETH RICHARD, ÉPOUSE DU DIRIGEANT, EMMANUEL RICHARD TRA-C ATLANTIQUE - CHAUDRONNIER POLISSEUR

« Nous travaillons pour des secteurs très diversifiés : aérospatial, médical, nucléaire, défense, agroalimentaire. Nous aimons transmettre notre savoir-faire ! Nos apprentis sont bien souvent des jeunes que nous avons eus en stage, et qui souhaitent s'épanouir et apprendre un métier afin d'évoluer. C'est important d'avoir la CMA pour la mise en place des contrats. Lors de leur réalisation, je suis rassurée et très bien accompagnée. Ce ressenti est surtout lié à une présence humaine. Je ne suis pas seule face à un écran. Les échanges sont constructifs. Tout se passe en lien direct pour obtenir les informations sur les réglementations. Je souhaite vraiment garder cet accompagnement ! »



Offre de services SPÉCIAL REPRISE



Accompagnement des porteurs de projets

Pendant la crise sanitaire, le service aux entreprises de la chambre de métiers et de l'artisanat a mis en place une offre dédiée pour permettre aux porteurs de projets d'approfondir les différents thèmes de la création-reprise d'entreprise.

Il est ainsi possible d'obtenir un rendez-vous avec un conseiller de la CMA (RDV téléphonique ou par visio conférence) pour obtenir les informations et les conseils utiles mais également suivre des formations à distance.

Depuis quelques semaines, notre réseau national propose la possibilité, pour chaque créateur d'entreprise, de se préparer efficacement en suivant l'un des quatre packs en distanciel sur la plateforme e-formation.artisanat.fr Ces formations peuvent être financées avec le Compte personnel de formation.

Informations et inscriptions auprès du service aux entreprises de votre département.

Accompagnement des entreprises pendant la crise sanitaire

Pendant la période de crise sanitaire, bénéficiez d'un accompagnement sur mesure avec un conseiller de la CMA : 2 heures de conseils possibles à distance par téléphone ou par visio pour mettre en place des actions simples et concrètes.

Formule « dispositif entreprises »

Les mesures mises en place pour soutenir les entreprises ne sont pas toujours lisibles pour vous, et vous souhaitez être accompagné et conseillé sur les différents dispositifs en vigueur ?

Nous vous proposons :
→ Un diagnostic simple de votre situation avec le conseiller pour

évaluer votre situation.

→ Un accompagnement en deux temps :

- Information et conseils sur les dispositifs d'aide mobilisables en fonction de votre situation.
- Accompagnement dans les démarches et au montage du dossier d'aide ou de financement.

Formule « gestion »

Voire entreprise est impactée par la crise sanitaire, vous souhaitez avoir rapidement un éclairage sur le plan budgétaire.

Nous vous proposons :

→ Un diagnostic simple de votre entreprise avec le conseiller pour faire le point sur votre situation financière.

→ Un accompagnement sur un thème au choix :

- Réajustement de votre prévisionnel d'activité.
- Mise en place d'un plan de trésorerie.

PACK COMMERCIAL



2 jours
210 €

Objectifs

- Analyser son positionnement sur le marché pour se démarquer de ses concurrents et gagner de nouveaux clients
- Choisir des actions commerciales adaptées et s'approprier des outils de communication pour booster ses ventes
- Choisir le meilleur circuit de distribution et appréhender les différentes possibilités du Web

L'Europe se engage en France Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional de développement économique, de l'emploi et de l'inclusion 2014-2020

MA PAYS DE LA LOIRE

PACK GESTION



3 jours
315 €


Objectifs

- Choisir le bon statut et appréhender les incidences fiscales, sociales et financières de son choix
- Comprendre les mécanismes financiers de base et connaître les points clés d'une étude de faisabilité d'un projet d'installation
- Vérifier la viabilité économique et financière de son entreprise, bâtir un plan de financement
- Mettre en place une organisation administrative et comptable efficace

L'Europe se engage en France Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional de développement économique, de l'emploi et de l'inclusion 2014-2020

MA PAYS DE LA LOIRE

PACK LES ESSENTIELS



2 jours
210 €

Objectifs

- Choisir le bon statut et appréhender les incidences fiscales, sociales et financières de son choix
- Comprendre les mécanismes financiers de base et connaître les points clés d'une étude de faisabilité d'un projet d'installation
- Vérifier la viabilité économique et financière de son entreprise
- Appréhender les obligations fiscales et sociales de son entreprise
- Préparer ses démarches et son dossier d'immatriculation

L'Europe se engage en France Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional de développement économique, de l'emploi et de l'inclusion 2014-2020

MA PAYS DE LA LOIRE

PACK MICRO



2 jours
140 €

Objectifs

- Repérer les spécificités du régime micro
- Gérer et organiser sa micro-entreprise au quotidien
- Préparer simplement les démarches et son dossier d'immatriculation

Pour tout porteur de projet de **micro-entreprise**

L'Europe se engage en France Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional de développement économique, de l'emploi et de l'inclusion 2014-2020

MA PAYS DE LA LOIRE

Formule « commercial »

Votre entreprise était fermée pendant la crise ou vous avez été confronté à des sollicitations différentes de vos clients depuis le début du confinement ? Vous vous interrogez sur quelle stratégie suivre ou comment retisser les liens avec vos clients ? Nous vous proposons :

- ➔ Un diagnostic simple de votre positionnement commercial.
- ➔ Un accompagnement sur un thème au choix.

Formule « ressources humaines »

Comment redémarrer votre entreprise suite à l'arrêt total ou partiel de l'activité, quelle organisation

mettre en place avec les salariés ? Comment intégrer les gestes barrières au quotidien avec les salariés ?

Si vous vous posez ces questions, nous vous proposons :

- ➔ Un diagnostic simple sur la gestion et la relation avec vos salariés.
- ➔ Un accompagnement sur un thème au choix.

L'artisanat, moteur DE LA RELANCE économique

« **D**epuis le début de la crise, élus et collaborateurs, travaillons en concertation avec nos partenaires pour éviter les défaillances irréversibles de nos entreprises. De l'État et de la Région, nous avons obtenu des aides importantes et des engagements de la part des banques, des assureurs et des bailleurs pour soulager les difficultés de trésorerie. Des améliorations sont encore à apporter. Au-delà du plan de sauvetage mis en œuvre, il convient de poursuivre efficacement la sortie de crise. Le rebond économique du pays devra s'appuyer sur toutes les forces : celles de l'État et celles de l'artisanat, écoresponsable et citoyen, qui auront indéniablement un rôle majeur à tenir. Il faudra également compter sur les actes de nos concitoyens. Nos valeurs sont vos valeurs... Sachons collectivement profiter de cet élan ! Toutes ces initiatives d'entreprises, d'indépendants et de particuliers qui ont œuvré, tant pour apporter des denrées alimentaires ou des protections aux soignants, pour soutenir les plus fragiles et les plus démunis... De cette période exceptionnelle, les Français ont tiré certains enseignements. Ils s'accordent à dire qu'il faut réinventer notre modèle de société et consommer autrement. Tous, comme nous, prônent la proximité, l'emploi local, la qualité du "fabriqué en France". Sensibiliser le grand public à l'achat responsable et proposer à chacun de montrer son engagement a été notre cap durant tout le confinement... » Joël Fourny

#TOUSAVECNOSARTISANS

Un grand élan de solidarité en soutien aux artisans à partager et revendiquer !

MES RÉSOLUTIONS !
JE SOUTIENS MON ARTISAN
QUI EST OUVERT
JE SOUTIENS MON ARTISAN
QUI VA ROUVRI



COMMENT ÇA MARCHE ?



1
Vous commandez un bon d'achat dans le commerce de votre choix



2
Nous versons l'argent au commerçant dès maintenant



3
Vous profitez de votre achat toute l'année dès la fin du confinement

QUELQUES CHIFFRES DEPUIS LE 23 MARS



6 000 commerces inscrits



1 500 000 € en bons d'achat



30 000 commandes

« Nous aimons et soutenons le commerce de proximité indépendant pour son authenticité qui fait l'âme des villes, sa contribution à l'économie locale, son empreinte écologique qui fait du bien à la planète et son côté humain qui favorise le lien social. »
soutien-commerçants-artisans.fr

Vous le savez bien, comme d'autres professionnels, vous avez été en première ligne face à la pandémie covid-19 pour nous nourrir, assurer notre sécurité, nous dépanner ou tout simplement nous faire plaisir et ce, avec tout le respect des consignes sanitaires. Pour que l'impact de cette crise sans précédent puisse être limité, la CMA a souhaité s'associer à la plateforme Petitscommerces. Le 23 mars, le site soutien-commerçants-artisans.fr a été lancé pour aider les petits com-

merçants et artisans locaux à surmonter la crise liée au coronavirus. Professionnels, si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez toujours :
→ vous référez sur soutien-commerçants-artisans.fr ;
→ proposer des bons d'achat à vos clients utilisables, dès votre réouverture et jusqu'au 31 décembre 2020 ;
→ recevoir de la trésorerie immédiatement sans aucune commission. Dès le paiement.
À vous, clients écoresponsables...

RECYCLER
LES PAPIERS,
C'EST DE PLUS
EN PLUS



EN 2018, 1,3 MILLION DE TONNES
DE PAPIERS ONT ÉTÉ RECYCLÉES.
JOURNAUX, MAGAZINES, PROSPECTUS,
ENVELOPPES, BLOCS NOTES, CALEPINS...
NOUS POUVONS TOUS LEUR DONNER
UNE NOUVELLE VIE, EN LES DÉPOSANT
DANS LE BAC DE TRI.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE RECYCLAGE
SUR TRIERCESTDONNER.FR

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

Du nouveau à l'Urma Sarthe à la rentrée 2020



Le brevet professionnel (BP) fleuriste vient compléter la formation CAP fleuriste déjà proposée à l'Urma Sarthe.

Le BP fleuriste se prépare en deux ans après un CAP et permet d'acquérir un niveau de qualification plus élevé (niveau bac). Le titulaire de ce BP est un technicien qualifié qui exerce son activité dans un atelier floral, en magasin ou au rayon spécialisé d'une grande surface. Doté d'une culture générale et artistique, il réalise des travaux créatifs et esthétiques dans le respect des styles et des techniques. Il participe à l'approvisionnement et à la gestion des stocks. Il négocie, vend, conseille et fidélise les clients. Il participe à l'animation de la surface de vente et assure la gestion commerciale du magasin, avec un double objectif de qualité et de rentabilité. Après quelques années d'expérience, il peut accéder aux fonctions de collaborateur du chef d'entreprise.

Nouveauté Rentrée 2020 CAP vendeur primeur (fruits et légumes) et BP fleuriste

L'Urma Sarthe, centre de formation professionnelle ajoute des cordes à son arc avec l'ouverture de deux nouvelles sections.

Les fruits et légumes ont le vent en poupe et inspirent de nouveaux concepts tendance : fraîche découpe, bar à salades, soupes et jus variés, smoothies, sélection du terroir, corbeilles de fruits et sourcing pour les chefs cuisiniers.

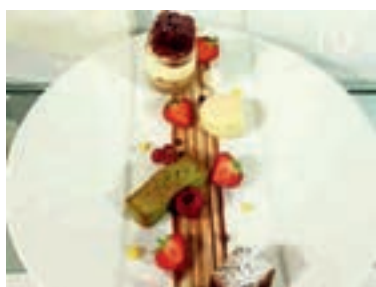


Le vendeur primeur est employé de vente spécialisé en fruits et légumes. Il réceptionne, contrôle, stocke les marchandises. Il prépare les fruits et légumes en vue de leur mise en vente. Il met en valeur les marchandises en réalisant des étals attractifs, en jouant sur les formes et les couleurs. Le primeur peut exercer son activité en commerce de détail, en rayon fruits et légumes de grande surface ou en centrale d'achat, sur les marchés ou chez les grossistes.

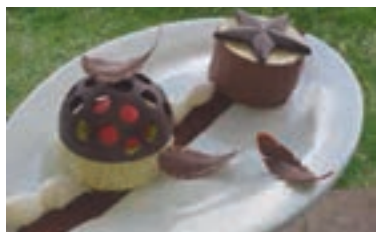
Le défi de Charly

L'esprit créatif et original des enseignants pour proposer des défis à nos apprentis est plus que jamais de mise.

Afin d'assurer la continuité pédagogique de l'Urma Sarthe pendant la période de confinement, trois professeurs de pratique, dont Charly Le Henaff, ont lancé un concours à l'attention des apprentis. L'objectif était de permettre aux apprentis de poursuivre la pratique tout en les mettant en compétition. 30 apprentis, en classe mention complémentaire pâtisseries, chocolatier, glacier, se sont lancés dans le défi de réaliser un dessert de leur choix présenté à l'assiette. Pour celles ou ceux qui étaient confinés et qui n'avaient pas de farine, ils avaient le droit de décorer leur assiette de pâte carbonara ou de carottes râpées.



▲ 1^{er} au classement défi entre apprentis confinés.



▲ 2^e au classement défi entre apprentis confinés.



▲ 3^e au classement défi entre apprentis confinés.

C'EST TOUJOURS LE BON MOMENT AVEC LES DÉVELOPPEURS



Pour aider les entreprises et les candidats à l'apprentissage (jeune ou adulte) dans la recherche

d'un contrat, les développeurs de l'Urma Sarthe poursuivent leur accompagnement, en toutes circonstances. Pour celles et ceux d'entre vous qui l'envisagent à la rentrée, c'est le bon moment pour réfléchir à votre projet de formation en apprentissage! Et pour vous donner un coup de pouce... Les mercredis des métiers #àlamaison. L'Urma Sarthe, vous propose le mercredi un entretien téléphonique individuel afin d'échanger sur les métiers de l'alimentation et de la fleuristerie. Préparez vos questions, une conseillère vous apportera :

- des réponses adaptées à votre projet;
- des conseils sur les méthodes pour trouver une entreprise;
- des informations sur le logement et sur la restauration;
- le dossier de candidature.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, LES DÉVELOPPEURS DE L'URMA SONT À VOTRE DISPOSITION : Laurence Marais, Sarah Feunteun et Nadia Ozturk
poledev72@artisanatpaysdelaloire.fr

#Message à mon maître d'apprentissage

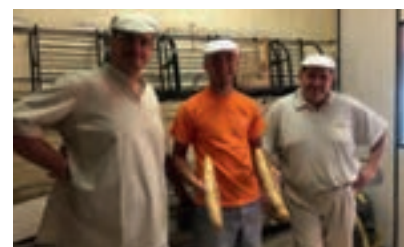
Quoi de plus réconfortant qu'un message écrit par les apprentis pour soutenir son maître d'apprentissage. Quoi de plus original que de l'écrire « au cornet ». Les professeurs de l'Urma ont de nouveaux lancé un défi original aux apprentis afin qu'ils puissent pleinement exercer leurs talents depuis leur cuisine ou leur lieu professionnel. Louise Fourmont, Charly Le Henaff, Cédric Laloue, Mickaël Beauchamps et André Bellanger sont à l'initiative de ce challenge.

CONTACT :

urma72@paysdelaloire.fr
www.urmapaysdelaloire.fr

Ma vie d'apprenti pendant le confinement

Je m'appelle Mathis Kerrurien, je suis en mention complémentaire pâtisserie chez Hubert Tollet à Sargé-les-le-Mans. En ce qui me concerne, le confinement n'a pas trop changé mes habitudes. Je continue d'aller au travail tous les jours avec la même organisation dans le travail et peu de baisse d'activités. La seule différence marquante est l'application des gestes barrières. Concernant, la continuité pédagogique, ce n'est pas facile de concilier cours et travail en même temps. Mon maître d'apprentissage m'a accordé trois jours de repos au lieu de deux habituellement afin de me permettre de travailler mes cours à la maison. Il m'est difficile de faire les exercices et de suivre mes cours en version numérique. Ce n'est pas pareil que le « face à face » et les explications des profs en direct nous manquent ainsi que le contact avec mes camarades. Heureusement je peux aller au travail, cela me permet de moins vivre le confinement « total ».



APPRENTISSAGE

Rentrée 2020

La relance dans l'artisanat passera aussi par **l'apprentissage** et la formation.

Nos conseillers sont **à votre écoute et mobilisés** pour vous soutenir dans vos démarches de recrutement.

Contactez-nous

URMA SARTHE

02 43 50 13 70

poledev72@artisanatpaysdelaloire.fr

urmapaysdelaloire.fr

Nos filières :



ALIMENTATION

Boucher
Boulangier
Charcutier-traiteur
Chocolatier confiseur
Glacier
Pâtissier



COMMERCE

Vendeur primeur



ART FLORAL

Fleuriste

Avez-vous pensé à la validation des acquis de l'expérience ?

LA FORMATION N'EST PLUS LE SEUL MOYEN DE VALIDER UN DIPLÔME.

Vous souhaitez évoluer dans votre carrière ? Vous réfléchissez à obtenir la reconnaissance de votre expérience professionnelle pour un titre ou pour un diplôme ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) peut vous permettre de valoriser votre savoir-faire en faisant reconnaître vos acquis et vos compétences par l'obtention d'un titre professionnel reconnu par le secteur des métiers.

Prérequis

La seule condition à remplir : Avoir acquis au moins une année d'expérience, de manière continue ou discontinuée, en rapport direct avec le diplôme.

Pour qui ?

- Chef d'entreprise.
- Conjoint-collaborateur.
- Salarié.
- Demandeur d'emploi.

En quoi cela consiste ?

- Répondre à un besoin de reconnaissance personnelle.
- Se repositionner sur le marché de l'emploi.
- Changer de statut professionnel.
- Répondre aux exigences du règlement d'un concours ou des conditions spécifiques de recrutement.
- Obtenir un allègement de parcours de formation.

1 Recevabilité

Le dossier de recevabilité est à retirer auprès de votre interlocuteur VAE de la CMA ou sur Internet www.gouv.fr. Il retrace l'ensemble de votre parcours professionnel et de vos formations. Lorsque la recevabilité n'est pas accordée, la démarche VAE s'arrête. (Traitement de la recevabilité sous un délai de 1 mois).

2 Dossier de preuves

Vous devez apporter la preuve que cette expérience vous a permis de développer les compétences correspondant à celles requises par le titre que vous demandez. Vous décrirez vos activités et analyserez votre pratique professionnelle. Afin de vous aider, vous pouvez prendre appui sur un accompagnateur, qui est une personne formée à la VAE. Il vous aidera à analyser, à formaliser et à rendre lisible votre expérience au travers des preuves à apporter. L'accompagnement est facultatif.

3 Validation

Le jury, après examen de votre dossier de preuves et un entretien avec vous, se prononce et vous notifie sur la validation totale, partielle ou la non-validation de votre titre. En cas de validation partielle, les compétences manquantes pourront s'acquérir par la formation ou en complétant votre expérience professionnelle.

Choisir la CMA pour faire sa VAE

Avant

- Une présentation de la procédure VAE.
- Une analyse approfondie de vos besoins et de votre parcours.
- Des conseils pour monter votre demande de financement.
- Analyse et établissement de la demande de recevabilité.

Pendant

- Un accompagnement individuel et personnalisé sur 24 heures maximum.
- Une écoute et un regard neutre pour vous aider à prendre du recul et pour expliciter votre expérience.
- Un accompagnateur VAE présent à vos côtés, pour vous accompagner dans votre réflexion et vos démarches.

Après

- Préparation avant le passage devant le jury.

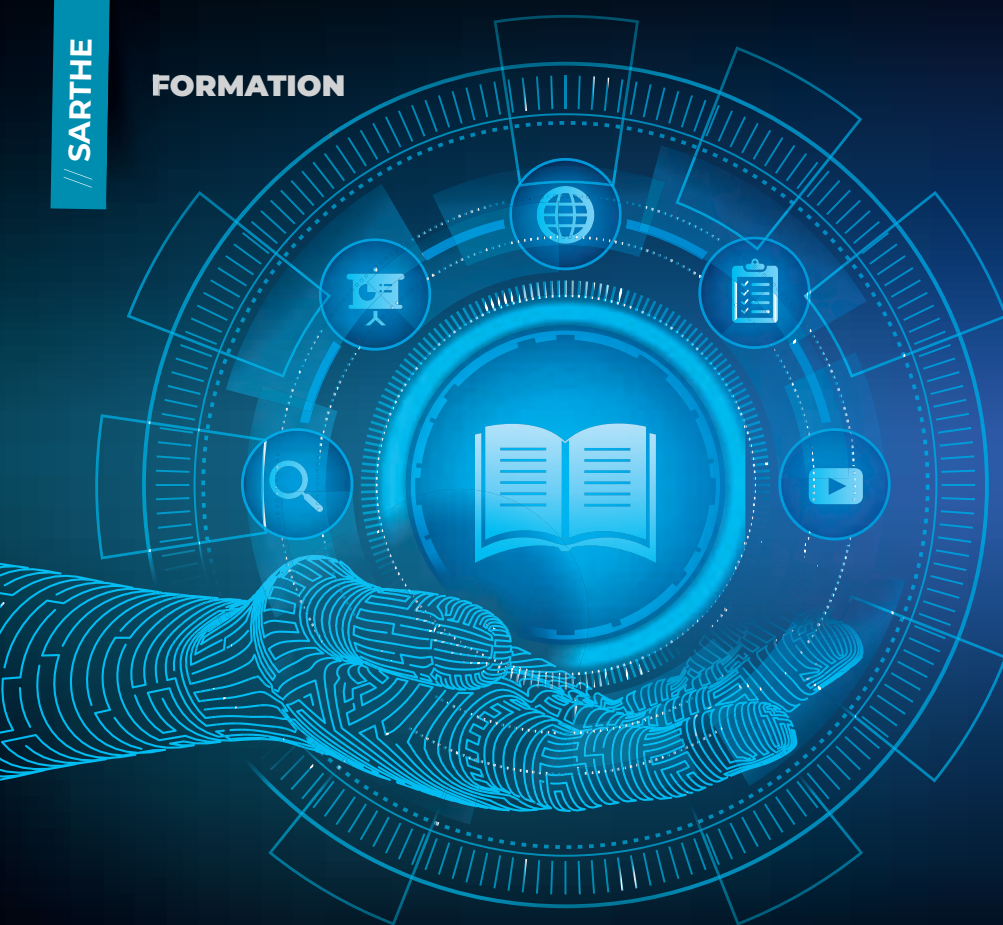
Gratuit et sans engagement
Accompagnement possible
tout au long de l'année.

Prestation d'accompagnement VAE
adaptée aux personnes en situation
de handicap.

La VAE peut être financée par :

- Le CPF (compte personnel formation)
éligible au CPF code 200 ;
 - le plan de formation ;
 - FAFCEA ;
- Le conseil de la formation (CDF) ;
 - Pôle emploi.

CONTACT : Ludivine Chambon – référente pédagogique
02 53 04 85 11 - lchambon@artisanatpaysdelaloire.fr



E-LEARNING

LUPIN/MOTIV/ADOBESTOCK

Pendant le confinement, la formation de votre CMA continue !

L'équipe formation continue, en collaboration avec ses formateurs, a organisé et proposé des modules de formation à distance.

Il s'agit d'une forme d'enseignement qui ne nécessite pas la présence physique d'un formateur et qui vous permet de vous former à partir de chez vous.

- On parle d'une classe virtuelle qui se déroule en temps réel. Les stagiaires assistent pendant trois séquences de 2h15 à un module animé par nos formateurs selon un horaire et un rythme défini.
- Soit la formation a lieu en différé. Vous avez accès aux supports de votre formation PDF, supports vidéo... Ils sont accessibles à tout moment. Vous pouvez donc travailler à votre rythme et aux heures de votre choix.
- Soit un mix des deux.

Ces visio-formations nécessitent un PC ou une tablette équipé d'une webcam, de son et surtout d'un bon débit/connexion Internet (au minimum de 4MB) sans laquelle la formation n'est pas réalisable.

Pour tester votre connexion www.fast.com

Depuis le début du confinement, deux formations « Dynamiser sa page Facebook pour les utilisateurs confirmés » regroupant au total quatorze stagiaires ont

été mises en place. Les retours du premier groupe sont déjà très positifs et encourageants.

D'autres formations sont actuellement proposées à distance :

- Instagram;
- Google My Business;
- réaliser soi-même des vidéos à partir d'un appareil mobile;
- apprendre le lâcher prise, les clés de la confiance;
- réussir son Salon, son événementiel et valoriser ses produits.

Laurent Besson de la CMA Sarthe, assure également des ateliers individuels à distance pour maîtriser la dématérialisation des factures avec la plateforme Chorus Pro - six entreprises à ce jour et deux en cours.

Séance en visio de 2 h à 2 h30 – création du compte/ Passage et suivi des factures – Tarif : 70 €

i POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :
formationcontinue72@artisanatpaysdelaloire.fr

Tribunal judiciaire, un nouveau guichet unique

L'année 2020 est marquée par une réorganisation judiciaire dont le mot d'ordre est modernisation¹. Entre la disparition des tribunaux d'instance et la création des tribunaux judiciaires, il faut vous familiariser avec ces nouveaux acteurs et apprivoiser des démarches différentes. *Laetitia Muller*

Le tribunal judiciaire : fruit de la fusion des TI et TGI

Au 1^{er} janvier 2020, les 285 tribunaux d'instance (TI) et les 164 tribunaux de grandes instances (TGI) de France ont disparu pour laisser place aux tribunaux judiciaires (TJ). La loi prévoit au moins un tribunal judiciaire dans le ressort de chaque cour d'appel, soit au minimum 36 TJ en France métropolitaine. Le TJ devient la nouvelle juridiction de droit commun, et il est compétent pour « toutes les affaires civiles ou commerciales »², soit les affaires civiles personnelles ou mobilières, quelle que soit leur valeur. Les juridictions d'exception, à l'image des tribunaux de commerce (TC) et des conseils de prud'hommes (CPH), conservent leurs rôles. En cas de litige avec un salarié, l'artisan doit se tourner vers le CPH. Lorsque le litige a lieu entre professionnels ou qu'il concerne un acte de commerce, le TC est compétent. **Attention** : en Alsace-Moselle, il n'existe pas de tribunal de commerce. Ce sont les chambres commerciales du TGI qui sont devenues, depuis le 1^{er} janvier dernier, les chambres

Mauvais payeurs dans le collimateur

Quel que soit votre statut (artisan, gérant de société, auto-entrepreneur), vous pouvez saisir directement la chambre commerciale du TJ du lieu d'implantation de votre entreprise en cas de litige avec un fournisseur. Afin de simplifier les soucis du quotidien, comme les refus ou retards de paiements de vos clients, la réforme Belloubet, du nom de la ministre de Justice, prévoit, au plus tard au 1^{er} janvier 2021, la création d'un tribunal spécialement compétent pour l'injonction de payer, avec instauration d'une procédure dématérialisée.

commerciales du tribunal judiciaire. Le TJ est donc bel et bien le nouvel interlocuteur de l'artisan.

Les modes de saisine du TJ

En cas de litige, entre 0 et 4 000 €, l'artisan doit effectuer une déclaration au greffe du TJ ou faire une saisine en ligne. Pour un litige supérieur à 4 000 €, le tribunal peut être saisi, soit directement par requête conjointe, soit par assignation via un huissier. Enfin, afin de décharger les greffes des tribunaux, la réforme prévoit une tentative de conciliation

avant chaque saisine du TJ, et favorise également les significations par acte d'huissier. Le justiciable peut saisir le TJ sans avocat pour les litiges estimés à moins de 10 000 €. Idem pour les contentieux dits de proximité : surendettement, baux d'habitation ou encore crédits à la consommation. Dans tous les cas, pensez à souscrire une assurance protection juridique, une contestation mal gérée peut vite mettre à mal votre trésorerie.

1. Loi 2019-222, du 23 mars 2019, de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

2. Article L. 211-3 du nouveau Code de l'organisation judiciaire.

Abonnez-vous à l'édition nationale du Monde des Artisans



Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements.

23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax: 03 87 69 18 14. www.kiosque-atc.com.

Oui, je m'abonne à l'édition nationale du Monde des Artisans pour 2 ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*).

Prénom Nom

Profession

Nombre de salariés Adresse

.....

Téléphone Fax

E-mail

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 30/06/2020. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.



NOUVELLES EXONÉRATIONS D'IMPÔTS LOCAUX

De nouvelles exonérations de la taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises sont instituées. Elles concerneront les petites entreprises implantées dans les territoires ruraux les plus fragiles.

TAXE SUR LES CDD D'USAGE

Une taxe de 10 € est instituée pour chaque contrat à durée déterminée d'usage conclu. L'objectif est de limiter le recours à ce genre de contrat. Elle était prévue par la réforme de l'assurance chômage.

PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

La prime Macron, exonérée de cotisations sociales et fiscales, est reconduite en 2020, mais sera réservée aux entreprises ayant mis en place un accord d'intéressement. Elle devra être versée avant le 30 juin 2020.

LECTURE RAPIDE

Loi de finances : du changement pour les TPE



Les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2020 prévoient de nouvelles exonérations pour les petites entreprises, comme l'exonération de plusieurs impôts locaux dans les milieux ruraux.

Olivier Hielle

LOI DE FINANCES (LF) POUR 2020

• Baisse de l'impôt sur le revenu

La baisse de l'impôt représente un effort de 5 milliards d'euros pour l'État. Elle est concentrée sur les deux premières tranches de l'impôt. Le taux de la première tranche, de 10 064 € à 25 669 €, passe de 14 à 11 %. Le site impots.gouv.fr a mis en place un simulateur de la baisse d'impôt annoncée. Pour un célibataire sans enfant percevant un revenu net imposable de 20 000 € par an, cela représentant un gain de 300 €. Grâce au prélèvement à la source (PAS) et à des ajustements techniques sur les modalités de calcul du taux du PAS, ces gains pour le contribuable sont perceptibles depuis le mois de janvier 2020.

• Facturation électronique

La LF pour 2020 institue l'obligation de la facturation électronique dans les relations interentreprises, pour les entreprises assujetties à la TVA. Son entrée en vigueur n'est cependant pas pour tout de suite : un calendrier sera fixé par décret, entre 2023 et 2025. Le décret prendra en compte la taille et le secteur des entreprises concernées. La mise en place de cette facturation fera l'objet d'un rapport du gouvernement au Parlement.

• Taxe sur les CDD d'usage

La réforme de l'assurance-chômage a introduit un système de bonus-malus relatif aux contrats à durée déterminée (CDD). La loi de finances prévoit l'instauration d'une taxe de 10 € due par l'employeur au titre de chaque CDD dit d'usage. Les CDD d'usage

peuvent être conclus pour répondre à des besoins ponctuels et immédiats pour un poste spécifique, par exemple dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Cette taxe sera reversée à l'Unédic. C'est une mesure de plus contre les CDD de courte durée, après l'instauration du bonus/malus par la réforme de l'assurance chômage. Embaucher trop de CDD expose un employeur à payer davantage de contributions patronales relatives à l'assurance chômage.

• Exonération de plusieurs impôts locaux en milieu rural

Concentré sur les petites activités commerciales et les territoires ruraux les plus fragiles, la loi de finances pour 2020 crée un nouveau dispositif d'exonération d'impôts locaux dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural. Sont concernées les entreprises de moins de onze salariés réalisant moins de 2 M€ de chiffre d'affaires et les petites communes comprenant moins de 10 000 emplois et moins de dix commerces. Deux contributions peuvent être ainsi exonérées : la cotisation foncière des entreprises et la taxe foncière. La cotisation sur la valeur ajoutée est également concernée, en conséquence de l'exonération de CFE. Ce sera aux communes* d'instituer cette exonération, par une délibération du conseil municipal. Elles devraient être 21 512 communes à pouvoir l'appliquer. À noter que l'État n'y participera pas financièrement : le manque à gagner sera supporté uniquement par les collectivités.

• Suppression du CITE en 2021

La LF pour 2020 engage la réalisation de la promesse du président de la

République lors de la campagne présidentielle de 2017. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) va progressivement être transformé en une prime accordée dès l'engagement des dépenses de rénovation énergétique des bâtiments. La première étape consiste d'abord à créer une prime pour les ménages les plus pauvres au titre de la rénovation de leur logement. Cette prime sera versée par l'Agence nationale de l'habitat. Le CITE est prorogé en 2020 pour les ménages non encore éligibles à cette prime, qui n'en bénéficieront qu'en 2021.

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (LFSS)

POUR 2020

• Reconstitution de la prime Macron

En 2019, en réponse au mouvement des gilets jaunes, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 avait instauré une « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat », versée par les employeurs du privé qui était défiscalisée et désocialisée, aussi bien s'agissant des contributions patronales que salariales. La LFSS pour 2020 reconduit cette prime tout en modifiant sensiblement les modalités. En effet, seules les entreprises ayant mis en place un accord d'intéressement au moment du versement de la prime pourront désormais y être éligibles. À noter que toutes les entreprises peuvent mettre en place de tels accords, même les plus petites. La prime, d'un montant maximum de 1 000 €, devra être versée au plus tard le 30 juin 2020 pour pouvoir être exonérée d'impôts et de cotisations sociales.

• Modification de l'expérimentation relative au congé maternité des travailleuses indépendantes

Une expérimentation mise en place l'année dernière permet aux travailleuses indépendantes de reprendre progressivement une activité professionnelle après leur congé de maternité, à l'issue d'une période d'interruption totale d'activité de huit semaines. Mais les modalités sont apparues comme étant trop contraignantes. La LFSS pour 2020 assouplit donc la date de début de la reprise partielle d'activité. Celle-ci pourra débuter entre la fin de la période minimale d'interruption et le terme de la durée du congé de maternité.

L'article assouplit également la durée de la reprise partielle, en permettant une plus grande modulation des différentes périodes.

Enfin, il précise que le report des indemnités journalières ne peut intervenir que dans un délai maximal de dix semaines après la fin du congé maternité, alors que la LFSS pour 2019 ne prévoyait pas de limitation dans le temps à ce report.

• Simplification de la notification du taux AT-MP aux employeurs

Jusqu'ici, le taux de cotisation accidents du travail – maladie professionnelle (AT-MP) était notifié par courrier simple dans les établissements de moins de vingt salariés, à tarification collective. La LFSS pour 2020 prévoit une modification technique, permettant que le taux sur le compte AT-MP en ligne de l'employeur vaille notification. Il n'y aura donc plus de courrier.

* ou aux EPCI à fiscalité propre.

Taux de cotisation pour l'OPPBT

Un arrêté du 17 décembre 2019, publié au *Journal officiel* le 5 janvier 2020, fixe le taux de cotisation des entreprises du bâtiment et des travaux publics à l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT). Pour 2020, il est de 0,11 %. Ce taux est appliqué au montant des salaires versés par l'employeur, y compris le montant des indemnités de congés payés pour lesquelles une cotisation est perçue par les caisses de congés payés spécifiques à la branche professionnelle du bâtiment. L'emploi de travailleurs temporaires est également soumis à un taux de cotisation de 0,11 %. Ce taux s'applique à un salaire horaire de référence fixé par l'arrêté à 12,92 €. Il comprend l'indemnité compensatrice de congés payés.

10 idées reçues sur le document unique

Loin d'être une simple formalité, le document unique (DU), ou document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), permet de veiller à la santé de vos collaborateurs et d'améliorer les performances de l'entreprise. Précisions avec **Kévin Dufrenoy**, psychologue clinicien du travail (IPRP) et fondateur de la Clinique du Travail. *Propos recueillis par Samira Hamiche*

1. LES ENTREPRISES ARTISANALES SONT MOINS EXPOSÉES QUE LES GRANDES STRUCTURES AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX.

FAUX

Les TPE/PME méconnaissent encore trop souvent les moyens d'action sur ces problématiques et l'importance de s'en préoccuper. Les artisans sont pourtant confrontés à cinq principaux risques : le stress chronique, la surcharge de travail, l'isolement du dirigeant, la gestion des conflits. Le cinquième risque touche à la sphère financière (échéances et charges à honorer).

2. LE STRESS, ÇA FAIT PARTIE DU MÉTIER ET C'EST MOTIVANT !

VRAI ET FAUX

S'il peut y avoir des métiers qui génèrent une certaine tension et excitation, l'exposition de manière prolongée à des stressseurs est toxique pour la santé et génère angoisses, dépression, troubles du sommeil, addictions, TMS, etc. À terme, la chronicité du stress dégrade la qualité de travail et la santé des équipes, affectant la prise de décision, le risque d'accident du travail, l'absentéisme, les conflits. Le management par le stress est à éviter si l'on veut une organisation performante ; efficacité et stress ne sont pas compatibles.

3. LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX NE TOUCHENT QUE LES SALARIÉS LES PLUS FRAGILES.

FAUX

Ils sont l'affaire de tous car « l'homme machine » n'existe pas ! Contrairement à l'idée reçue, ce ne sont pas les personnes fragiles qui craquent en premier, au contraire. Ce sont bien souvent les meilleurs éléments d'une organisation, les personnes les plus impliquées, attachées à faire un travail de qualité que l'on reçoit en consultation souffrance au travail.

4. PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX NE REVIENT PAS CHER POUR UN ARTISAN...

VRAI ET FAUX

À première vue, le coût des démarches (prévention, équipements, sécurité...) peut soulever des réticences. Mais il s'agit en réalité d'un investissement qui rapporte (de 1 à 3 pour 1 € investi), sans parler des bénéfices directs et indirects sur la durée : gain de productivité, baisse des accidents, meilleure satisfaction...

5. LE DOCUMENT UNIQUE N'EST QU'UNE TRACASSERIE ADMINISTRATIVE, D'AUTANT PLUS QUE MON ENTREPRISE N'A PAS DE PROBLÈME !

FAUX

Plus qu'une formalité, le DU est un outil de prévention, qui cartographie les risques en termes de santé, sécurité et hygiène des salariés de l'entreprise. Il est le point de départ de tout plan d'action réaliste pour préserver son équipe !

6. LE DOCUMENT UNIQUE DOIT ÊTRE TENU À DISPOSITION DES SALARIÉS.

VRAI

L'employeur doit informer par affichage l'endroit où le DU est consultable par les salariés. En cas d'absence ou de non-actualisation, l'employeur encourt une amende de 1 500 € et 3 000 € en cas de récidive dans un délai d'un an à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine (Code du travail, art. R. 4741-1).

7. JE DOIS METTRE À JOUR LE DU CHAQUE ANNÉE.

VRAI

L'actualisation doit tenir compte de la vie de l'entreprise : nouveaux produits et équipements, embauche de salariés. Les artisans peuvent obtenir des aides techniques et financières de la part de divers organismes, dont

leur chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), afin d'identifier les risques et envisager des moyens d'action sur la prévention.

8. EN CAS D'ACCIDENT DE TRAVAIL OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE, LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'EMPLOYEUR PEUT ÊTRE ENGAGÉE.

VRAI

Elle peut être engagée lorsque l'accident du travail ou la maladie professionnelle surviennent par la faute de l'employeur (art. L.4121-1 du Code du Travail). Les salariés ont aussi l'obligation de prendre soin de leur santé et de leur sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées du fait de leurs actes ou omissions (art. L.4122-1 du Code du Travail). La prévention, pour qu'elle soit efficace et pérenne, engage l'ensemble de l'entreprise.

9. L'EMPLOYEUR DOIT RÉDIGER SEUL LE DU.

VRAI ET FAUX

L'employeur peut le faire, ou il peut déléguer sa réalisation : à un salarié compétent en la matière ou à un expert des risques psychosociaux. La rédaction du DU peut aussi être participative (employeur et salariés).

10. IL EXISTE DES ORGANISMES POUR ME CONSEILLER SUR LES ACTIONS DE PRÉVENTION.

VRAI

Les CMA, les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), la médecine du travail, l'Anact ou encore l'INRS*, sont des interlocuteurs privilégiés. Leur champ d'intervention est varié : aide à la rédaction du document unique, intervention curative, formation à la prévention, études en santé au travail, recommandations...

* Institut national de recherche et de sécurité.

Le référencement local sur les moteurs de recherche, réseaux sociaux et applications mobiles joue un rôle essentiel dans la visibilité des commerces de proximité et entreprises ancrées dans les territoires. Pour les artisans, c'est aujourd'hui un axe prioritaire pour faire croître leur activité, car la recherche locale surpasse les autres types de recherche lorsqu'il s'agit d'acheter. *Coordination Samira Hamiche*

7 CLÉS pour réussir votre référencement local

1. LOCALISEZ VOTRE SITE ET VOS PAGES « SOCIALES »

Sur votre site Internet et sur vos comptes de réseaux sociaux, indiquez clairement l'adresse physique complète de votre entreprise (boutique, siège social...). N'hésitez pas à rappeler cette adresse dans le texte, en y associant votre métier et le nom de votre localité. Exemple : « coiffeur à Pontivy ». Pour être identifié par les moteurs de recherche (du web et des réseaux sociaux), cette composante géographique (métier + localité) doit être répétée au sein d'articles, de pages et de publications sur les réseaux sociaux.

2. OPTIMISEZ LE TITRE ET LA MÉTA-DESCRIPTION DE VOTRE SITE

Les balises « title » et « meta-description » de votre site s'affichent prioritairement dans les résultats des moteurs de recherche. Elles doivent être complétées avec soin en mentionnant votre activité et la localité. Exemple : « plombier à Évreux »... pour avoir une chance de se retrouver davantage visible sur ces mêmes moteurs de recherche.

3. COMPLÉTEZ ET OPTIMISEZ VOTRE PAGE GOOGLE MY BUSINESS

La plupart des recherches passent par Google, posséder sa fiche Google My Business s'avère donc nécessaire. Créez et complétez avec soin votre fiche, en indiquant votre catégorie d'activité, vos coordonnées complètes (adresse physique, email, téléphone(s),

URL du site, plan, produits vendus, vos horaires d'ouverture et toutes les informations utiles aux clients.

Illustrez avec des photos de qualité bien représentatives de vos services : elles doivent donner envie de s'adresser à vous. Une visite virtuelle de l'établissement à 360° est un plus. Depuis peu, il est aussi possible de présenter gratuitement des produits et offres, via des fiches descriptives. Enfin, mettez régulièrement à jour votre fiche et soyez vigilant aux statistiques.

Un bilan vous est envoyé chaque mois par mail.

4. INSCRIVEZ-VOUS À DES ANNUAIRES LOCAUX ET CARTOGRAPHIQUES

Référez votre entreprise dans des annuaires généraux (Pages Jaunes), spécialisés selon votre activité (Yelp, TripAdvisor, La Fourchette...) et géolocalisés comme Google Maps (via Google My Business), Waze ou Mappy.

Si votre collectivité territoriale recense les entreprises locales, inscrivez-vous sur son site. Idem pour votre fédération professionnelle, les annuaires sectoriels, les associations locales de commerçants, etc.

5. UTILISEZ LES MICROFORMATS POUR UN BALISAGE SÉMANTIQUE DE VOTRE SITE ET PAGES

Pour accroître votre visibilité locale sur les moteurs de recherche et pour la recherche via les assistants vocaux et applications vocales

(Siri, Google Assistant...), il est conseillé de fournir des précisions sur votre activité à partir d'un code structuré (microformats ou balisage sémantique). Les moteurs de recherche se voient ainsi faciliter l'indexation de vos pages Web à partir du code intégré au sein de vos pages. Google propose un outil d'aide au balisage www.google.com/webmasters/markup-helper/u/0. Il suffit de compléter pour générer un code HTML à intégrer à son site.

On peut aussi utiliser schema.org (en anglais).

6. ENCOURAGEZ LES AVIS D'INTERNAUTES, ÉCHANGEZ

Encouragez vos clients satisfaits à laisser leur avis et répondez systématiquement à tout avis qu'il soit positif, négatif, critique, qu'il apporte de nouvelles idées ou suggestions pour votre entreprise. Répondre en ligne, c'est porter de la considération à tout prospect ou client.

7. POSSÉDEZ UN SITE « RESPONSIVE »

30 % des recherches sur mobile sont liées à un emplacement local. 72 % des clients ayant fait une recherche locale ont visité un magasin dans les 8 kilomètres à la ronde. Posséder un site « responsive » (optimisé pour le mobile) est aujourd'hui indispensable pour que les informations y soient lisibles avec des rubriques faciles à naviguer.

Dimensions : 4 963 / 5 413 / 5 998 /
6 363 x 2 690 x 2 254 / 2 524 / 2 764 mm
Longueur intérieure maxi :
2 670 / 3 120 / 3 705 / 4 070 mm

Motorisations :
Diesel : 2,3 l 120 / 140 /
160 et 180 ch
GNV : 3,0 l 136 ch
Electric : 90 kW (122 ch)



Volume utile :
8 / 10 / 11,5 /
13 / 15 / 17 m³
Charge utile :
950 à 1 425 kg
PTAC :
3,0 à 3,5 T

FIAT DUCATO 2020

Papy fait de la résistance

Les années passent et le Fiat Ducato poursuit sa brillante carrière. Désormais, il adopte de nombreuses aides à la conduite et va être proposé en version 100 % électrique. Lancé en 2006, le modèle commence toutefois à accuser le poids des ans : dans l'habitacle, les matériaux employés et les assemblages ne soutiennent plus la comparaison avec les modèles plus récents. *Guillaume Geneste*

Nouvelles motorisations

Sous le capot, les moteurs diesel ont légèrement évolué pour répondre aux normes antipollution Euro6-d. Ils gagnent quelques chevaux au passage pour offrir des puissances de 120, 140, 160 et 180 ch. Les deux derniers peuvent être associés à une nouvelle boîte auto à 9 rapports.



Une version électrique cette année

Aux moteurs diesel, le Ducato ajoute toujours une version faisant appel au gaz naturel avec un moteur 3,0 l de 136 ch. Et, cette année, Fiat va lancer une toute nouvelle version 100 % électrique proposée avec plusieurs tailles de batteries pour une autonomie allant de 220 à 360 km. La puissance maximale annoncée est de 90 kW (122 ch) pour un couple maxi de 280 Nm. Le Ducato Electric sera aussi proposé avec de très nombreuses variantes de carrosseries, dont les fourgons dans toutes les dimensions mais aussi des versions plancher-cabine et châssis-cabine pour recevoir des carrosseries.

Nombreuses aides à la conduite

Pour cette version « MY 2020 », le Ducato reçoit de nombreuses aides à la conduite. Au programme, en série ou en option selon le niveau de finition : assistant d'angle mort, détection d'obstacle transversal arrière, freinage automatique d'urgence, alerte de franchissement de ligne, reconnaissance des panneaux de signalisation, phares automatiques, radar de recul avec caméra de recul associé au nouveau système multimédia avec téléphonie et navigation avec écran tactile 7" compatible Apple CarPlay et Android Auto...



Volant non réglable en profondeur

Finitions intérieures



Agrément de conduite BVA

Confort



À PARTIR DE 29 210 € HT

ON A MENÉ



TOUS LES PAPIERS
SE RECYCLENT.

JOURNAUX, MAGAZINES, PAPIERS MÊME AVEC
AGRAFES, ENVELOPPES MÊME SANS FENÊTRE,
CAHIERS MÊME AVEC SPIRALES...

TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT.
EN LES DÉPOSANT DANS LE BAC DE TRI,
VOUS LEUR OFFREZ UNE NOUVELLE VIE.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE RECYCLAGE
SUR TRIERCESTDONNER.FR

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits



Joël Fourny
Président de la Fnapem
et de la CMA Pays de la Loire

« Maîtriser l'usinage d'une pièce de manière traditionnelle permet, dans un second temps, d'appréhender les différentes phases d'usinage sur un centre à commande numérique. »



www.fnapem.fr

SOUS-TRAITANTS POUR L'INDUSTRIE

DES SECTEURS EN PROGRESSION

Représentées majoritairement dans les secteurs de la sous-traitance industrielle, les TPE artisanales profitent pour la plupart d'une conjoncture favorable.

Seul bémol : les recrutements restent difficiles malgré l'évolution des métiers vers le numérique. *Isabelle Flayeux*

En 2016, 82 % des entreprises de la sous-traitance industrielle sont des TPE artisanales. « Nos métiers regroupent une dizaine de secteurs, de l'ennoblissement textile aux pièces en caoutchouc et plastique, en passant par l'industrie électronique et la chaudronnerie. Il arrive que des entreprises cumulent plusieurs activités, la métallurgie et la plasturgie par exemple, pour répondre de manière globale aux besoins des donneurs d'ordres », souligne Joël Fourny, président de la Fnapem (Fédération nationale des artisans et des petites entreprises de la métallurgie et de la mécatronique) et de la CMA Pays de la Loire. Après une période compliquée en termes de commandes entre les années 2008 et 2012, la croissance a repris pour arriver

à une stabilisation, voire une intensification dans certains secteurs. Le chiffre d'affaires des entreprises artisanales de moins de vingt salariés est passé de -4 % en 2013 à + 4 % en 2018.

VALORISER LES MÉTIERS DE LA SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

Confrontées à la problématique récurrente du recrutement, les entreprises peinent à trouver des jeunes capables d'intégrer leurs équipes, notamment pour remplacer les salariés sur le chemin de la retraite. « Le phénomène est accentué dans les métiers du travail des métaux, à tel point que le manque de main-d'œuvre ralentit parfois l'activité. Globalement, même si c'est plus ténu dans la plasturgie, les

entreprises pâtissent d'une image négative. Les métiers sont considérés comme relativement pénibles et salissants alors qu'ils s'appuient désormais sur des technologies nouvelles avec des machines de fabrication, des centres d'usinage à haute technologie. » Pour valoriser leurs métiers directement auprès des jeunes et de leurs familles, les syndicats professionnels mettent en place différents dispositifs sur les territoires : portes ouvertes, forums, rencontres dans les collèges, films d'entreprise... Une communication dynamique pour montrer le vrai visage de ces secteurs d'avenir, qui prônent l'approche à la fois traditionnelle et innovante de l'enseignement, et dans lequel l'alternance a toute sa place.

29 000

entreprises artisanales de sous-traitance industrielle en France.

Insee, dénombrement au 1^{er} janvier 2016.

97 000

salariés sont employés au sein des entreprises des dix secteurs.

Acooss-Urssaf, salariés au 31 décembre 2016.

14,4

milliards d'euros de CA réalisés par les entreprises des activités de sous-traitance industrielle.

Insee-Esane 2014.

ARTISANS TAXI

VIVRE AVEC SON ÉPOQUE

Un temps déstabilisé par l'arrivée des plateformes de VTC, le métier de chauffeur de taxi a su reprendre le dessus et se mettre au goût du jour en adoptant à son tour les outils numériques. Le point avec Michel Gougeon, président de la Fédération nationale des artisans du taxi (Fnat).

Sylvain Guillaume



Michel Gougeon

Président de la Fédération nationale des artisans du taxi

« Nous n'avons pas le monopole du transport et nous sommes respectueux de chacun, dès lors que les règles sont respectées et que la concurrence reste loyale. »

« **N**ous avons su nous remettre en cause », affirme Michel Gougeon, qui préside la Fédération nationale des artisans du taxi. La Fnat est l'une des trois organisations professionnelles d'un secteur qui retrouve ses repères après avoir été déstabilisé, voire ébranlé, par l'apparition des plateformes de VTC (véhicules de transports avec chauffeur) dont le principal acteur a donné son nom à un véritable phénomène social et sociétal : ubérisation ! Si, au départ, les VTC ont séduit un public essentiellement parisien ou métropolitain, leur émergence a conduit les chauffeurs de taxi* traditionnels à réagir. « Si bien que, si la qualité de service apportée par les VTC a pu s'avérer meilleure, ce n'est plus le cas aujourd'hui et notre activité est en train de reprendre le dessus, estime Michel Gougeon. Notre profession a su se valoriser, rehaussant le service et notamment le confort des véhicules. » Et le président de la Fnat, installé à Laval (Mayenne), de citer un exemple tiré de l'actualité récente : la grève des transports en commun en Île-de-France. « Nos tarifs étant réglementés, nos clients n'ont pas eu les mauvaises surprises rencontrées avec certains VTC qui ont pratiqué des écarts de prix incompréhensibles. Dans une

telle période, nous sommes apparus comme une solution plus fiable. »

« RELATION AMÉLIORÉE »

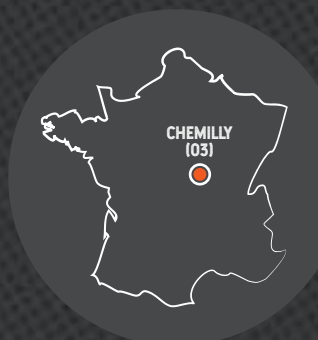
Dans de plus en plus de villes et d'agglomérations, les artisans taxi se dotent à leur tour d'applications numériques et remplacent leurs vieux systèmes de communication radio par des outils reliés aux smartphones. « La relation avec les clients s'en trouve améliorée, constate Michel Gougeon. L'utilisation de moyens modernes bouscule parfois les habitudes, la transition peut prendre un peu de temps, mais c'est un passage obligé. La récente loi d'orientation sur les mobilités prévoit la généralisation de l'open data : c'est pour nous une occasion d'améliorer encore nos services grâce à la géolocalisation, l'information en temps réel... Il faut vivre avec son temps ! » Tandis que les plateformes de VTC peinent à conserver des chauffeurs soumis à des conditions de travail et de rémunération peu engageantes, Michel Gougeon souligne à l'opposé l'attrait du métier de taxi : « Des jeunes s'engagent, se forment, décrochent un emploi dans la plupart des cas. Ils disposent d'une convention collective intéressante. Il est rare que quelqu'un entré dans la profession n'y soit plus vingt ans plus tard, preuve que l'activité est attractive. »

* Environ 60 000 licences sont recensées en France, dont près de 18 000 à Paris et dans sa première couronne.



© ART_ZZZ

www.fnataxi.fr



« Avec le regain d'intérêt du grand public pour le patrimoine, les traditions, les monuments historiques..., je suis serein quant à l'avenir de notre activité. »

KYRIELLE DE CLOCHERS

HEUR'TECH – ARTISAN CAMPANAIRE

Garantes des heures qui s'égrènent, les cloches de nos églises cadencent notre quotidien. Inlassablement, subrepticement. Derrière cette ponctualité à l'épreuve du temps se cache un savoir-faire souvent méconnu, celui des campanistes. Discret et efficace, Éric Chomel, installé au centre de la France, est l'un d'eux...

Julie Clessienne

L'HEURE DE S'INSTALLER

« Avant les cloches véhiculaient beaucoup de superstitions ; leur langage était structuré, destiné à informer les villageois : les heures, l'angélus, le glas, autant de coups portés que l'âge de la personne décédée... », conte Éric Chomel, un des rares campanistes français.

Aujourd'hui spécialiste de ce patrimoine singulier, c'est pourtant le hasard qui mène ce mécanicien dans les travaux publics sur cette voie : une expérience dans une entreprise d'horlogerie industrielle à Saint-Étienne, dont il est originaire, une formation à Paris... « La demande existait ; le centre de la France offrait des opportunités car la concurrence était faible. » Son entreprise, Heur'Tech, naît en 1995, dans l'Allier.



PHOTOS : © LUC BERTAUX

TOUCHE-À-TOU

Spécialisé dans l'électrification des systèmes de gestion de commande des cloches (sonnerie et balancement), le métier de campaniste est surtout l'apanage des touche-à-tout. « Électricien de base, il nécessite des connaissances en mécanique et en horlogerie (pour intervenir sur des modèles datant parfois encore de la fin du XIX^e), en charpenterie et ferronnerie (car nous fabriquons aussi les beffrois, qui soutiennent les cloches), en électronique... », énumère Éric Chomel, qui regrette de ne pouvoir embaucher d'apprentis. « Le manque de formation diplômante adéquate m'inquiète du point de vue de la pérennisation des savoir-faire. »



ANTI COUP DE Foudre

Alors que seules 15 % des communes en France fonctionnent encore avec des systèmes manuels, les campanistes ne peuvent miser toute leur activité sur l'électrification. Historiquement, la pose de paratonnerre et parafoudre sur les toits des clochers leur incombe également. La moitié de l'activité de Heur'Tech aujourd'hui. « *Nous gérons l'installation et les vérifications, obligatoires pour ces dispositifs. Nous sommes d'ailleurs certifiés Qualifoudre.* » Plus insolite, Éric Chomel entretient aussi trois des derniers « jacquemarts » de France, des automates qui indiquent les heures en frappant une cloche avec un marteau.



S'UNIR POUR DURER

En 2004, Heur'Tech a rejoint le groupement ATC*. « *Nous sommes sept entreprises à nous être réparti presque tout le territoire français.* » Une concurrence saine et des avantages non négligeables : « *Nous avons développé des produits d'électrification selon notre propre cahier des charges, mis en place une politique de prix commune... Nous partageons aussi un stand lors du Salon des maires à Paris.* » En 2011, ATC a même repris une fonderie datant de 1715, désormais installée à Strasbourg. « *Nous conservons ainsi ce savoir-faire exceptionnel et complétons notre offre. D'autant que les demandes sont encore fortes, notamment au Vietnam et en Afrique !* »

*Artisans techniciens campanaires.



AU SERVICE DU PATRIMOINE

Fort de 800 clients (mairies, communautés de communes, Drac, pour l'essentiel) et de 450 contrats d'entretien annuels sur une zone qui couvre dix départements, Éric Chomel... ne chôme pas ! En renfort : son épouse Sylvie, conjointe collaboratrice, et trois techniciens formés par ses soins. « *Les conditions d'intervention sont difficiles, dangereuses. Une fois là-haut, nous en profitons pour jeter un coup d'œil à tout : respect des normes de conformité, tuile manquante, invasion de pigeons, charpente en mauvais état... Les maires sont responsables de ce patrimoine mais aussi en cas d'accident.* » Adjoint de sa commune, il connaît leurs problématiques et peut les aiguiller au besoin.

Assistez au spectacle exceptionnel de la fonte d'une cloche en flashant ce code...



www.heurtech.fr +

DATES CLÉS

1995

Naissance de l'entreprise à Chemilly. Elle mettra deux ans à se lancer, deux autres avant de passer sous le statut de SARL.

1999

Embauche d'un premier salarié. Deux autres viendront renforcer l'équipe dont le dernier en février 2020. « *Une progression raisonnée et raisonnable.* »

2004

Heur'Tech rejoint le groupement ATC, créé en 2000. Le développement de leurs propres produits répond à leurs exigences et à leurs pratiques.

2011

Acquisition de la fonderie Bollée. Une quarantaine de cloches y est coulée chaque année, notamment pour des demandes à l'international.

2020

Attente d'une réponse pour l'obtention du label « Entreprise du patrimoine vivant » et nouvelle participation aux Journées européennes des métiers d'art en avril. En 2019, Heur'Tech a atteint les 530 000 € de CA.

CUMUL, MODE D'EMPLOI



PHOTOS : DR

Ils exercent en même temps un métier salarié qui leur assure un revenu, et leur passion dans une activité artisanale d'appoint qu'ils ambitionnent souvent de voir devenir leur occupation principale. Pourquoi, comment ? Voici trois témoignages de pluriactifs, pour l'exemple... Sylvain Villaume

TRAVAIL, PLAISIR & INDÉPENDANCE

Selon une étude de l'Insee datant de 2016, plus de 2 millions de Français cumulent deux activités professionnelles et 500 000 exercent une activité indépendante en plus d'un emploi salarié. L'époque, avide d'anglicismes, appelle ces pluriactifs les « slashers », en référence au signe slash (/) qui sépare les activités... Président du Salon des micro-entrepreneurs, qui s'était penché sur le sujet il y a trois ans, Alain Bosetti affirmait alors au *Figaro* que « les slashers souhaitent conjuguer travail, plaisir et indépendance ». Bien sûr, le cumul d'activités peut impliquer des règles particulières sur le plan fiscal, social, juridique... Pour celles et ceux qui voudraient se lancer dans une activité artisanale à côté de leur emploi salarié, le mieux est de se tourner vers sa chambre de métiers et de l'artisanat.

www.artisanat.fr

CAROLINE FICHE LE LOUARN, TAXI AMBULANCIÈRE ET GRAVEUSE SUR VERRE

UNE VOCATION ENFIN ASSOUVIE

Elle parle de la gravure sur verre comme d'une vocation « développée tant bien que mal », « contrariée par les ambitions socioprofessionnelles » que ses parents manifestaient pour elle... Mais les études correspondant aux attentes familiales n'ont pas abouti, et Caroline Fiche Le Louarn est aujourd'hui ambulancière diplômée d'État (depuis 2013) et taxi (depuis 2017), salariée d'une entreprise de Laval (Mayenne), un travail qui représente 45 à 50 heures par semaine. « J'exerce une profession à laquelle je ne me destinais pas, mais qui me convient. J'ai la chance d'avoir une hiérarchie bienveillante, et des collègues arrangeants », dit-elle. Car, en parallèle, Caroline a fini par consacrer son temps libre à son art de prédilection. Quelques mois après son embauche à Laval, elle est contactée par la maison Dior, qui cherche une graveuse pour personnaliser des flacons de parfum. Sur l'insistance de son frère, Caroline tenait un blog sur lequel elle présentait son travail, et Internet qui réduit parfois le monde à un grand village a fait le reste... Depuis, d'autres missions pour d'autres marques, comme Guerlain ou Hermès, ont rempli l'agenda de l'artiste qui, en 2019, a compté que la gravure sur verre avait représenté un tiers de ses revenus d'ambulancière : « Voilà sept ans maintenant que je cumule les deux choses et je me sens arrivée à un tournant. J'aimerais donner une impulsion nouvelle à mon activité artistique, lui donner une dimension plus créative, j'ai d'ailleurs en projet un graveur spécialiste de la calligraphie. » La passion finirait alors par rejoindre la réalité.

lateliercaroline.wordpress.com

JEAN-MARC MERGER, TECHNICIEN DE MAINTENANCE ET PATRON DE BOL CONCEPT

« ÇA NE REMPLIT PAS LE FRIGO »

« Passionné de belles choses, mais pas designer », fêré de sports mécaniques, motard à ses heures, ayant grandi à quelques pas du circuit des 24 Heures du Mans, Jean-Marc Merger a décidé un beau jour de rassembler tous ces éléments a priori épars : ainsi est né Bol Concept, fabricant de fauteuils de bureau pivotants en forme de casques. « J'avais fait tomber un vieux casque d'une étagère et en le ramassant, je m'étais dit : tiens, on pourrait s'asseoir dessus ! » Dans la vraie vie, le même homme affiche au compteur 38 années de bons et loyaux services chez le constructeur automobile Renault, en tant que technicien de maintenance. Pour lancer Bol Concept, fin 2012, Jean-Marc Merger a trouvé des artisans locaux (« Un principe auquel je me tiens »), en l'occurrence un sellier et un peintre, lancé un site Internet et, depuis, écumant Salons et événements, il commercialise ses fauteuils auxquels s'ajoutent, depuis peu, des tabourets de bar, entretenant une relation direct avec les clients potentiels. Ce travail (contact, échanges, conception visuelle, liens avec les artisans...) occupe ses soirées et ses week-ends : « Je dors peu, précise-t-il. Mon employeur n'a montré aucune réticence, dès lors que ça n'empiète pas sur mon temps de travail. Le plus difficile est de coordonner tout le monde, du client aux prestataires. » « Quand je me suis lancé dans cette aventure, ajoute Jean-Marc Merger, qui a aujourd'hui 56 ans, j'imaginais pouvoir en vivre. J'y prends du plaisir, mais ça ne remplit pas le frigo. Jusqu'en 2018, je réalisais environ 25 ventes par an. En 2019, nous sommes passés à 59 ventes, dont une grande majorité de tabourets de bar. Et l'année 2020 semble se situer sur la même lancée. Peut-être que je pourrais envisager de passer à temps partiel chez Renault, mais ce n'est pas encore d'actualité. »



www.bol-concept.com

HERVÉ MAZEAU, ARTISAN EN SALAISON ET PIÉGEUR

« LE JOUR OÙ JE DEVRAI CHOISIR... »

CAP, BEP, bac pro, BTS... Hervé Mazeau possède la batterie complète des diplômes d'un cuisinier qui aurait pu faire carrière, y compris, lors de son apprentissage, un passage dans un établissement gastronomique réputé de Genève. Mais à 26 ans, et avec déjà deux enfants à l'époque, « j'ai décidé de privilégier ma vie familiale », précise-t-il pour expliquer pourquoi il a opté pour la restauration collective dans la fonction publique hospitalière. « Et puis, dit-il, quand les deux grands ont quitté le nid, j'ai eu envie de faire quelque chose qui me plaisait. Tout en conservant mon emploi à l'hôpital, j'ai créé en 2012 une société de piégeage : je m'occupe des animaux et des insectes nuisibles, de la guêpe au serpent en passant par le rat ou la taupe. Mais la passion pour la cuisine est restée, en particulier pour les produits fumés. Jeune, j'avais appris la fumaison, et j'aimais ça au point de dire que j'en ferais mon métier. » Avec un fumoir d'occasion, un sel de qualité déniché en Vendée, un labo construit à côté de son domicile avec espace de vente, et la collaboration d'un grossiste des halles de Limoges et du seul éleveur de

saumon de France, Hervé Mazeau se lance fin 2015, chez lui, en Haute-Vienne et, très vite, se met en disponibilité de la fonction publique...

« Chacune de mes deux entreprises se développe. Le jour où je devrai choisir, je garderai l'activité de salaison. C'est ma passion, mon plaisir, c'est chez moi : à 49 ans, c'est un privilège. Je gère mon emploi du temps, ma présence au marché d'Aixe-sur-Vienne, je fabrique mes produits fumés le matin, je consacre l'après-midi au piégeage, j'arrive même à passer du temps avec mon troisième fils, qui est encore ado. C'est compliqué, il faut oser, investir, faire face à des frais, travailler 70 heures par semaine, mais la réussite est au rendez-vous des deux côtés, c'est encourageant. » Hervé Mazeau concède une autre passion, pour les véhicules anciens. Il vient d'acquérir un vieux TUB Citroën qu'il aménage en magasin ambulant.



📍 Atelier de Fumaison

NATACHA POLONY

« IL S'AGIT DE SURVIE ÉCONOMIQUE ! »

La journaliste et essayiste, très engagée en faveur du « fabriqué en France », ne mâche pas ses mots quant à l'absurdité d'une économie hors-sol, déracinée. Elle remet ainsi du sens au cœur de l'acte d'achat, un acte militant qui conditionne le devenir de chacun de nous. Ou quand économie rime avec écologie environnementale et... humaine.

Propos recueillis par Sophie de Courtivron

POURQUOI VOUS ENGAGEZ-VOUS EN FAVEUR DU FABRIQUÉ EN FRANCE* ?

Tout d'abord, l'enjeu écologique nous pousse à penser à une relocalisation de l'économie. C'est une aberration de fabriquer à l'autre bout de la planète ! Je n'ai jamais opposé écologie et économie : « fin de mois » et « fin du monde » doivent se penser ensemble. La redynamisation du tissu industriel français permettrait, de plus, de continuer à faire vivre les territoires et leurs richesses. Fabriquer en France, c'est aussi préserver les savoir-faire, une mémoire, il y a une dimension culturelle. Je me suis jadis engagée auprès de Jean-Pierre Chevènement, qui était le seul à parler de désindustrialisation et de préservation des filières ; tout le monde ne jurait que par la mondialisation et le libre-échange...

QU'EN RÉSULTE-T-IL AUJOURD'HUI ?

Le système mis en place appauvrit les gens et détruit des territoires. Les politiques ont laissé disparaître des pans entiers de l'économie. Par exemple, lors du processus d'intégration de la Chine à l'OMC, l'UE a supprimé ses droits de douane. Trois mois plus tard, les importations de pull-overs chinois avaient bondi de 450 % ; deux ans après, il n'y avait plus de filière textile en France ni en Europe ! Le poncif selon lequel ce combat est « franchouillard » est consternant, car il s'agit de survie économique ! On parle beaucoup de la réforme des retraites. À quel moment va-t-on expliquer que le problème

est le manque de cotisants, et donc qu'il faut des emplois en France ? L'acte d'achat est politique. Consommer français, c'est avoir un impact sur l'économie française.

ET L'ARTISANAT DANS TOUT ÇA ?

L'un des phénomènes majeurs de notre modernité est l'industrialisation des processus. Dans ce contexte, l'artisanat reste indispensable car il répond à des problématiques essentielles, qui émergent seulement aujourd'hui. *Primo*, la question de la maîtrise du sens de ce que l'on fait. *Secundo*, la question de la transmission et du lien entre les générations ; puisque les gestes ne peuvent pas être réduits à une technique codifiée, l'artisanat relève d'une expérience qui se transmet. C'est fondamental pour que la société puisse exister et se sentir soudée. *Tertio*, l'artisanat induit une traçabilité ; cela sollicite la responsabilité du consommateur. *Quarto*, l'artisanat maintient de la vie dans chaque territoire. *Quinto*, l'autonomie mène à l'épanouissement ; l'artisanat répond à une certaine conception de la liberté.

INDUSTRIE, ARTISANAT ... COMMENT REDRESSER LA BARRE ?

Il faut développer les formations et l'apprentissage. Le discours de la société doit changer. Les métiers artisanaux ne sont valorisés qu'à travers la forme restreinte de « métiers de niches ». L'Éducation nationale passe à côté de l'intelligence de la main, qui est une notion essentielle. Il faut remettre en avant l'amour du travail bien fait, l'effort, toutes les valeurs qui sont au cœur de l'artisanat. L'État doit mobiliser ses moyens afin de soutenir ces filières, qui sont d'énormes sources d'emploi.

* À lire sur le sujet, le dossier du magazine *Marianne* n° 1181 du 1^{er} novembre 2019.

BIO EN 5 DATES

1999

Agrégée de lettres modernes ; admise à Sciences Po Paris.

2002

Candidate aux élections législatives (liste de Jean-Pierre Chevènement) et premier article publié dans l'hebdomadaire *Marianne*.

2011

Chroniqueuse dans l'émission *On n'est pas couchés* (France 2) aux côtés d'Audrey Pulvar puis d'Aymeric Caron.

2018

Directrice de la rédaction de *Marianne*.

2019

Participation à deux conférences lors du Salon du Made in France : « Et si on arrêtait de brader la France ? » et « Consommer local, c'est possible ! »



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus
de 60 ans MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



06:00

09:00

18:00

21:00

00:00

PRO QUELLE QUE SOIT L'HEURE.



FIATPROFESSIONAL.COM/FR

À PARTIR DE
99 € HT/MOIS ⁽¹⁾

Crédit-bail sur 36 mois, 1^{er} loyer majoré de 3 147 € HT, sous condition de reprise.

GAMME FIAT PROFESSIONAL SURÉQUIPÉE
AVEC GARANTIE, MAINTENANCE ET ASSISTANCE*

PORTE LATÉRALE COULISSANTE DROITE TÔLÉE > VOLUME UTILE JUSQU'À 2,8 M³ > SYSTÈME MULTIMÉDIA ÉCRAN TACTILE 7" ET INTÉGRATION APPLE CARPLAY™/ANDROID AUTO™ > BLUETOOTH® ET PORT USB > RADARS DE RECUIL > CLIMATISATION > RÉTROVISEURS ÉLECTRIQUES ET DÉGIVRANTS

(1) Détails et conditions disponibles sur www.fiatprofessional.com/fr. Offre non cumulable réservée aux professionnels (hors loueurs, administrations et clients Grands Comptes) pour toute commande d'un Fiorino Fourgon Tôlé passée jusqu'au 30/06/2020 auprès de votre distributeur agréé Fiat Professional participant. Dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par FCA Leasing France - 342 499 126 RCS Versailles. ORIAS n° 12 066 654. *Prestation assistance garantie et mise en œuvre par Europ Assistance, entreprise régie par le code des assurances. Sur stock uniquement.



PROFESSIONAL

PROFESSIONNEL COMME VOUS

FCALEASING
France

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET DISPONIBILITE IMMÉDIATE SUR UNE SÉLECTION D'UTILITAIRES - CONSULTEZ-NOUS :

FORZA
AUTOMOBILES

5 Boulevard Pierre Lefauchaux - 72100 LE MANS - 02 43 85 25 00
Votre Conseiller Ventes sociétés : Pascal LOUY - 06 80 44 92 49 - p.louy@bpmgroup.fr

BPMGROUP.FR